



HAL
open science

Les “ Cercles ” de la culture, la culture en 2030 à Mérignac

François Pouthier, Sarah Montero

► **To cite this version:**

François Pouthier, Sarah Montero. Les “ Cercles ” de la culture, la culture en 2030 à Mérignac. [Rapport de recherche] UBIC Université Bordeaux Inter-Culture. 2019. halshs-03153854

HAL Id: halshs-03153854

<https://shs.hal.science/halshs-03153854>

Submitted on 26 Feb 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

UBIC

Université Bordeaux
Inter-Culture



Rapport de synthèse

Les « Cercles » de la culture

La culture en 2030 à Mérignac

05 L'action culturelle municipale en France en 2019

Les grands modèles de l'action culturelle dans les villes
La culture, une responsabilité partagée ...
... au regard des droits culturels

09 UBIC : Le cadre de l'accompagnement

Un camp de base
Protocole et Assistance à Maîtrise d'Usages d'UBIC
Le calendrier
Les modes de collaboration d'UBIC

13 Mérignac, Ville ouverte

Une photographie dynamique du territoire
Des objectifs clairement exprimés mais des points de vigilance
Une visibilité de la politique culturelle municipale à amplifier
Des actions et des services sectorisés
Un fort investissement dans les équipements culturels
Une articulation à rechercher entre initiatives publiques et privées

Des enjeux renouvelés
De l'agenda 21 à l'agenda 21 de la culture
Les droits culturels, un nouveau référentiel
Multi territorialité, mobilités et ancrage de proximité
Faire rimer appropriation avec participation

21 Les cadres de l'action 2020 – 2030

Une gouvernance publique – associative pour des décisions partagées
Macro : Une interconnaissance à l'échelle communale voire intercommunale
Meso : relier l'existant aux cercles de la culture
Micro : réinventer l'espace de son quotidien au travers de projets
Gouverner autrement

La proximité comme terrain de jeu
Des lieux de vie, des lieux d'envies
Investir des espaces publics et ... privés
Pour et vers l'identification des initiatives citoyennes

La mise en partage de la culture pour favoriser les échanges « entre » et « dans » les quartiers
Des circulations plus fluides dans un contexte urbain qui renforce individuation et isolement
La culture comme levier d'aménagement urbain

Une formation « à » et « par » la culture tout au long de la vie
Mérignac, ville inclusive et éducative
Investir et s'investir dans les apprentissages et les pratiques en amateur
Une plateforme numérique de partage

39 Conclusion

L'action culturelle municipale en France en 2019

Cellule de base de la vie politique française, héritière pour la plupart des paroisses, la commune occupe une place de choix dans l'imaginaire politique et culturel français. Lieu de l'événement, elle est aussi, bien avant la décentralisation, la première à avoir apporté son soutien aux initiatives culturelles. Durant tout le XIX^{ème} siècle et jusqu'au Front populaire, nombre de villes créent et financent bibliothèques, musées, théâtres, conservatoires et soutiennent sociétés savantes ou orphéons républicains. Au-delà du mythe d'un Etat seul dépositaire des politiques culturelles, c'est dans les communes et notamment dans les villes que se sont forgés de grands modèles d'action culturelle.

Les grands modèles de l'action culturelle dans les villes

L'Acte I de la décentralisation, constitué des lois de 1982 et 1983 marque une véritable reconnaissance des collectivités locales en France¹. La perspective change : communes, départements puis régions s'affranchissent des tutelles administratives et financières par le principe de libre administration, se voient transférées compétences et responsabilités, se dotent d'un pouvoir exécutif et d'une administration. Bien que le cadre constitutionnel de notre V^{ème} République demeure inchangé, les communes pour celles qui en ont volonté et moyens peuvent intervenir dans la vie culturelle. L'Etat, quant à lui, légifère, réglemente, contrôle.

On distingue alors traditionnellement voire caricaturalement deux grandes logiques d'action

culturelle municipale. La première puise dans le tissu associatif et le local pour construire une dynamique et un projet d'animation conçus comme élément de construction de la sociabilité. Basée sur la participation et l'implication des habitants, l'action s'inscrit dans le courant de l'éducation populaire et de la démocratie culturelle. Elle élargit la notion de culture en tenant compte tout à la fois des aspirations au partage culturel et aux demandes issues d'un réseau complexe d'acteurs culturels, socio-culturels, éducatifs, socio-éducatifs et sociaux.

Par opposition - parfois caricaturale - la seconde s'inspire plus des politiques de démocratisation culturelle de l'Etat et repose sur une professionnalisation de la gestion et de la médiation culturelle. Elle cherche à élargir la base sociale du(des) public(s) « à partir d'une offre conventionnelle »². Les habitants sont alors des usagers auxquels des services sont offerts. Le territoire municipal se couvre d'un modèle « standard » d'équipements (médiathèque, école de musique, centre culturel, dorénavant cinéma, ...) qui, tous, signent un aménagement urbain, représentatif des transformations de la « modernité ».



Crédit photo : Ville de Mérignac, Mérignac Photographic Festival

¹ Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions et loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition de compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat.

² SAEZ G. (2004), *Institutions et vie culturelles*, Paris : Notices de la Documentations française, p.44.



Mais en devenant moteur de politiques territoriales – et notamment des politiques de la ville – tout en conservant son pouvoir symbolique, l'action culturelle municipale a dorénavant transcendé cette typologie en recherchant un point d'équilibre, souvent dénommé, à partir des années 80, « développement culturel »³. Bien que leurs principaux domaines d'intervention que sont la gestion d'équipements, la conservation, l'éducation artistique et le soutien aux initiatives locales, n'aient que peu évolué. Les villes ont cherché à concilier proximité et rayonnement, analyse des besoins et offres, avec la limite ou l'atout pour la culture de devenir une « catégorie de l'intervention publique »⁴.

La culture, une responsabilité partagée ...

Aujourd'hui, notre pays est entré dans une nouvelle phase de décentralisation et d'organisation territoriale de la République. La naissance de l'intercommunalité – dès 1995 avec la LOADT – puis à partir de 1999 et 2000 avec les Lois d'organisation et d'aménagement durable du territoire⁵, a profondément bouleversé le paysage politico-administratif. Les différentes réformes des collectivités territoriales et la loi Liberté de Création, Architecture et Patrimoine ont engagé plus récemment des lois⁶, sans précédentes depuis 1982 pour les premières, sans antécédent pour la dernière mais avec une « spécialité française » : le redécoupage sur bases antérieures. Celui des Régions, avec des « hauts et des bas », des « grandes » et des « nouvelles ». Celui de l'intercommunalité avec la fusion d'EPCI et la création de communes nouvelles et de métropoles.

La culture, quant à elle, demeure « une responsabilité partagée (...) exercée conjointement par les collectivités

territoriales et l'Etat (...) »⁷, comme par ailleurs « les compétences, en matière de sport, de tourisme, de promotion des langues régionales et d'éducation populaire ». Toutes les collectivités se trouvent ainsi dans l'obligation de mieux éprouver leurs interventions, voire de mieux les articuler. La refonte des collectivités territoriales nécessite donc, au service d'un développement culturel territorial, de pouvoir bien déterminer sa posture et ses enjeux, tout en participant à l'élaboration d'autres outils de partage et d'une meilleure coordination de l'action publique.

... au regard des droits culturels

Mais les lois de réforme territoriale et Liberté de Création, Architecture et Patrimoine ne se limitent pas à produire de nouveaux cadres d'articulation de leurs interventions. Elles impliquent le besoin de ne pas limiter l'action publique à une vision statique de sauvegarde de secteurs ou de délimitation de périmètres mais à une nouvelle « dimension » qu'il convient d'inventer « dans le respect des droits culturels énoncés par la convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles du 20 octobre 2005 »⁸. Cette notion de droits culturels n'est ni un dispositif de plus, ni une doxa nouvelle. C'est plus simplement une « pédagogie de la singularité, de la différence et de la solidarité »⁹, c'est une manière de nous interroger sur nos pratiques professionnelles, dans un monde et une société en mutations et de les repenser dans le champ de la culture en lien avec les autres politiques publiques.

Dans cette rencontre avec l'art et la culture, l'on voit ainsi poindre un nouvel enjeu de lien social et d'émancipation. Au travers des notions de citoyenneté et de participation ainsi que de celles de dignité et d'identité, l'action culturelle communale demande donc à être (ré)interrogée et (re)projetée. Car le monde de la culture, nous pourrions dire la sphère des idées en général, connaît de profondes mutations politiques, économiques et sociales qui affectent tant

3 Voir *Evaluation des politiques culture et seniors, Ville de Mérignac*, Elèves Ingénieurs en Chef territoriaux INET, 27 avril 2018, p.32.

4 DUBOIS V. (1999), *La politique culturelle, genèse d'une catégorie d'intervention publique*, Paris : Belin Socio-histoires.

5 Loi d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement du Territoire du 4 février 1995, LOADDT du 25 juin 1999 et loi du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale

6 Loi du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique et d'Affirmation des Métropoles, Loi du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des Régions, Loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, NOTRe, Loi du 7 juillet 2016 relative à la Liberté de Création, à l'Architecture et au Patrimoine, LCAP.

7 Article 103 de la loi NOTRe.

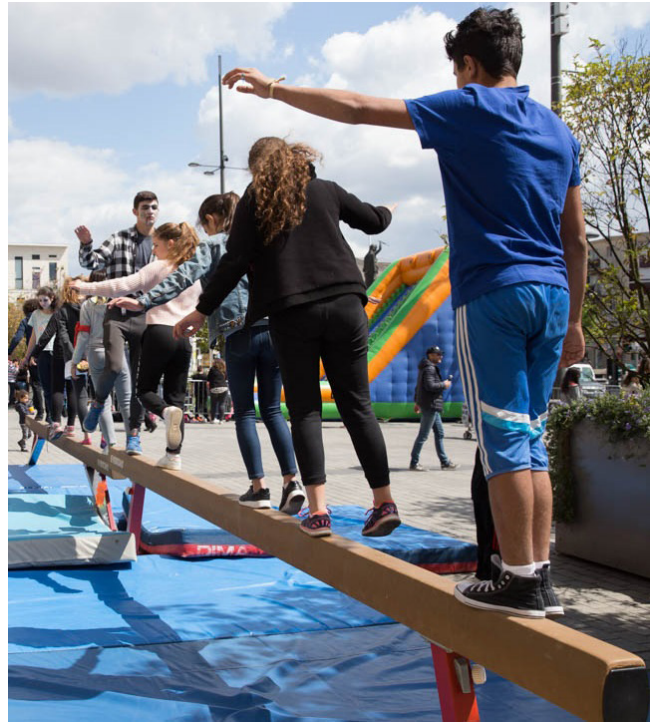
8 Idem et article 3 Loi du 7 juillet 2016 relative à la Liberté de Création, à l'Architecture et au Patrimoine.

9 DE BODT R. (2012), *Quelques réflexions d'ensemble en vue d'évaluer nos pratiques socio-artistiques*, Bruxelles : Maison de la création de Laeken, 5 décembre 2012.



nos rapports à l'art et à la culture que notre manière de voir et vivre le territoire. Artistes, opérateurs culturels, élus et autres passeurs doivent faire face à une évolution profonde des paradigmes qui légitimaient leur rôle et leurs manières de faire. Cette évolution des modes de vie modifie parallèlement le rapport que chacun d'entre nous entretient avec la culture (avec les cultures). Les transformations des comportements, l'évolution des temporalités ainsi que la banalisation des médias numériques entraînent une diversification des pratiques culturelles renforcée par le métissage des langages artistiques. Fragmentation sociale et « indisciplines » artistiques engendrent ainsi la naissance de « nouveaux territoires » sociaux qui viennent s'ajouter aux changements de repères qui affectent la géographie de la culture.

Tout en étant conscient du chemin parcouru – la culture est devenue une catégorie de l'intervention publique communale avec moyens, équipements, personnels –, il convient de construire d'autres assemblages entre acteurs associatifs, habitants et élus, tous confrontés à un édifice social et économique fragilisé, dans un territoire tout autant communal que métropolitain. Voilà qui présente des incertitudes à l'heure d'une raréfaction de financements publics, de constructions à venir qui prendront du temps et beaucoup d'opportunités nouvelles à saisir ! C'est l'enjeu que s'est donnée la Ville de Mérignac en souhaitant ouvrir, avec ses parties prenantes, un nouveau temps de perspectives pour faire évoluer les contours de sa politique culturelle municipale.



Crédit photo : Quartier libre, Ville de Mérignac, Mérignac Photographic Festival



Le cadre de l'accompagnement

La Ville de Mérignac a souhaité tout à la fois valoriser ses évolutions culturelles de la dernière décennie et poser de nouvelles bases prospectives à un horizon 2030.

Un camp de base

Pour ce faire, dès 2010, la Ville a réuni ses différents acteurs pour ouvrir un « Grand Cercle de la culture ». L'adjoint au Maire en charge de la culture, Daniel Margne, définissait ainsi cette initiative : *« ce ne sont pas des assises pour une refonte de la politique culturelle de la ville ; une politique culturelle qui représente 8,7 % du budget municipal et qui est le premier poste d'investissement, ce n'est pas non plus un livre de doléances, c'est l'occasion de réfléchir à comment mieux faire ensemble en se connaissant mieux pour satisfaire de la meilleure des manières possible les attentes et les besoins des habitants »*¹⁰. Organisé sur la base d'une consultation des associations et des habitants (enquêtes, cafés cultures, journées d'ateliers et plénière en mars 2010), ce Grand Cercle avait non seulement pour mission de générer de l'interconnaissance entre acteurs implantés, en des temps et dans des espaces distincts, mais également de produire les cadres prospectifs du développement culturel mérignacais pour la décennie qui s'achève.

Aujourd'hui, la Ville engage un nouveau temps de concertation et de collaboration. Elle s'est appuyée sur différents documents, son agenda 21, le projet de direction de la culture de 2016, une évaluation effectuée en 2018 par des étudiants-stagiaires de l'INET-CNFPT. Elle a également engagé en interservices une première réflexion chargée de faire émerger des cadres mutuels d'action. Dès l'origine,

le décloisonnement qui questionne les catégories de l'intervention publique construite en silos est en effet apparu dans les différents documents comme un vecteur d'amélioration de l'action publique territoriale. Si cette « transversalité » demande au préalable de bien reconnaître la spécificité et les valeurs de chaque politique, sa plus-value réside dans les zones de partage et d'enjeux croisés, d'autant plus quand les territoires sont confrontés à des mutations présentes et à venir qui impactent communément tous les domaines de l'action publique.

Mais la Ville a également souhaité que cette réflexion puisse être partagée en infraterritorial avec l'ensemble de ses acteurs culturels, éducatifs et sociaux ainsi que par les habitants sous forme de questionnaire, et en extra territorial avec les institutions publiques concernées, la Métropole en premier lieu mais également le département de la Gironde, la Région Nouvelle-Aquitaine et la DRAC. Il ne s'agit donc plus uniquement d'agir dans le seul sens d'un aménagement équipementier qui maille le territoire « d'enseignes » ou de produire du lien social par l'événement et la fête – des tuyaux plus que des usages –, mais de prendre en compte de nouveaux territoires spatiaux, politiques et sociaux, et notamment ceux qui y œuvrent et y habitent.

Protocole et Assistance à Maîtrise d'Usages d'UBIC

Elle a pour cela fait appel à UBIC (Université Bordeaux Inter Culture). UBIC est un Centre d'Innovation Sociétale labellisé par l'IdEx Bordeaux, plateforme de collaborations entre l'université et le monde socio-économique sur le champ « culture, économies créatives et territoires ». Un des objectifs d'UBIC est d'accompagner les acteurs de la culture et les

¹⁰ Daniel Margne, Adjoint à la culture de la Ville de Mérignac, Synthèse du Grand Cercle de la Culture, Café Culture N°1.



industries créatives dans la conception, la mise en œuvre et l'évaluation de leurs projets, en mettant à disposition des professionnels, les savoirs et savoir-faire universitaires. Aussi la démarche proposée par UBIC à la Ville de Mérignac a consisté en un travail de co-construction entre élus, techniciens, acteurs culturels, représentants associatifs et chercheurs. La mise en œuvre de méthodologies pratiques vise à satisfaire la commande, mais aussi à transférer des savoir-faire afin que le commanditaire puisse ultérieurement assumer en autonomie les enjeux, tant il est vrai que dans un monde en constante et pleine mutation, les usages, les mobilités et la diversité des pratiques culturelles brouillent les représentations traditionnelles de nos rapports à l'art, à la culture et à la société et imposent aux acteurs de remettre en question leurs pratiques et cadres d'action.

Cette recherche-action, déclinée en accompagnement à maîtrise d'usages¹¹, a en effet pour objectif d'accroître le pouvoir d'intervention de chacun sur les situations professionnelles dans lesquelles il est engagé et de développer des compétences nouvelles. Ce qui est recherché c'est la capacité des acteurs à analyser des situations, à résoudre des problèmes concrets, à formaliser les compétences implicites produites dans l'action et à les transformer en savoirs communicables. Par sa finalisation sur le traitement de problèmes ou de projets réels, la recherche-action constitue une « remarquable opportunité pour entraîner à la combinaison et à la mobilisation de ressources pertinentes (savoirs, savoir-faire, ...) pour créer et mettre en œuvre des compétences »¹². Elle n'a donc pas pour vocation à se substituer ou à produire des préconisations opérationnelles déterritorialisées. Elle s'inscrit dans un travail concerté avec le territoire de la commune, ses élus, ses techniciens et les acteurs qui y œuvrent ou y habitent, afin d'aider à la décision. Pour cela, les sciences humaines et sociales jouent un rôle décisif dans la construction et la compréhension du fonctionnement de nos sociétés contemporaines. Si la recherche fondamentale permet de fonder

une démarche au long cours, la recherche-action et les sciences participatives répondent à la fois aux « préoccupations pratiques des personnes [et au] développement des sciences sociales par une collaboration qui les relie selon un schéma éthique mutuellement acceptable »¹³.

Sciences participatives : Formes de production de connaissances scientifiques auxquelles participent des acteurs de la société civile, à titre individuel ou collectif, de façon active et délibérée, insistant davantage sur la coopération entre recherche et société à toutes les étapes de la production de connaissances.

Emmanuel Porte, Les Cahiers de l'Action N°48, septembre 2017

Le travail d'UBIC a donc été de synthétiser et recoller des données (documents transmis par la Ville, questionnaire en ligne), d'établir des premiers temps de rencontres et de coopérations avec les élu.e.s, les techniciens et les acteurs culturels associatifs et publics du territoire. A partir de cela, UBIC a émis des cadres d'actions prospectifs déclinés en propositions concrètes à valeur d'exemples. Des apports méthodologiques et théoriques, ont fourni au fur et à mesure du déroulement de la recherche-action, des éclairages et des outils, avec l'ambition d'une autonomisation et d'une transmission de la démarche dans une optique de poursuite et/ou de reproduction. A intervalles réguliers, tant dans un souci de transparence que de validation des apports, des temps d'échanges avec les élus de la Ville de Mérignac (Maire, Bureau municipal, Adjoint délégué à la culture) ont scandé la démarche par « cercles concentriques » successifs afin d'alimenter des éléments prospectifs susceptibles d'aider à la décision politique et de participer à la définition d'une « feuille de route » pour les dix années à venir.

¹¹ L'Accompagnement à Maîtrise d'Usages est une notion se référant à la loi n°85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée qui inclue aux études de conception les utilisateurs (ici la Ville) et les usagers (là les acteurs et les associations).

¹² LE BOTERF G. (1998), *L'ingénierie des compétences*, Paris : éditions d'Organisation.

¹³ RAPPORT R. (1973), *Les trois dilemmes de la recherche-action*, Connexions n°7.



Le calendrier

Octobre 2018 : Phase 1

Observation participante du séminaire inter services
Aide à la définition des cadres d'actions prospectifs

Novembre-décembre 2018 : Phase 2

Ateliers inter services avec les acteurs culturels et socio-culturels de la commune
Enrichissement scientifique
Présentation aux élus et validation des cadres d'actions

Février 2019 : Phase 3

« Petite Fabrique de coopération » inter services avec les acteurs culturels, socio-culturels éducatifs, sociaux et les pouvoirs publics extra-communaux
Questionnaire en ligne habitants

Avril-juin 2019 : Phase 4

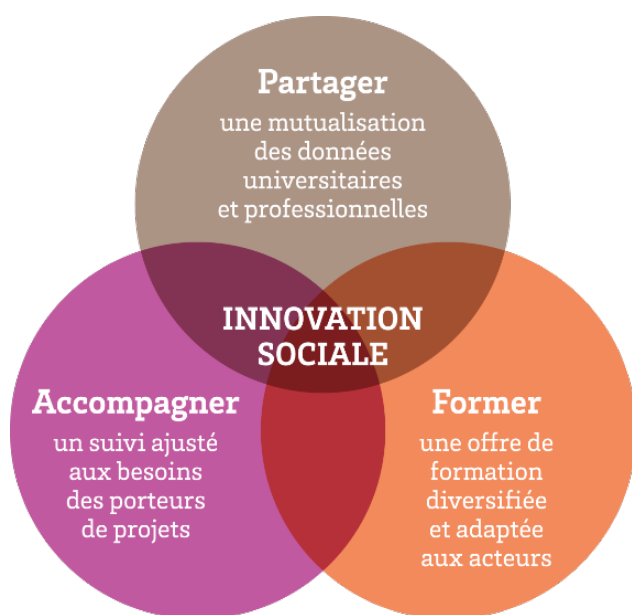
Traitement et synthèse des ateliers et du questionnaire
Présentation aux élus et techniciens
Restitution aux participants et aux acteurs

	OCTOBRE	NOVEMBRE	DECEMBRE	JANVIER	FEVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN
PHASE 1									
Observation participante interservice									
Reformulation des cadres d'action									
Présentation aux élu.e.s									
PHASE 2									
Ateliers inter services et acteurs culturels									
Enrichissement scientifique									
PHASE 3									
Petite Fabrique de coopération									
Questionnaire habitants									
Traitement des données									
Rapport de synthèse et présentation aux élu.e.s									
Restitution aux acteurs et participants									



Les modes de collaboration d'UBIC

A sa manière, UBIG participe de la construction d'une nouvelle ingénierie culturelle territoriale. Une ingénierie qui nécessite des dialogues reconnaissant les singularités et les missions de chacun tout en étant en mesure de les conjuguer. Elle pose également la nécessité d'une responsabilité partagée, moyen privilégié et essentiel de co-construction des politiques publiques.



Les missions UBIG

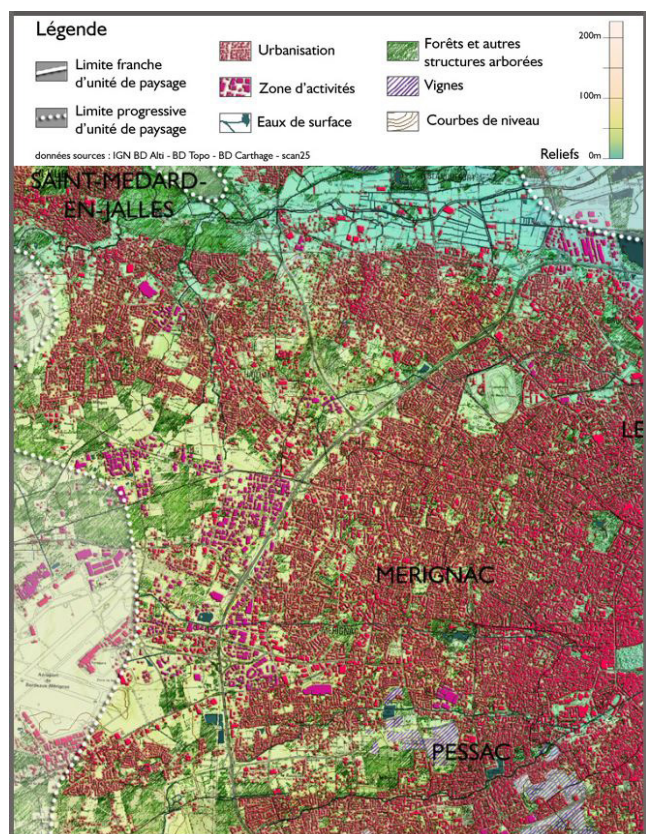
Que ce soit à travers la formation dispensée dans le cadre du master Ingénierie de projets culturels et interculturels (IPCI) ou via les dispositifs d'Assistance à Maîtrise d'Usages mis en œuvre par UBIG, notre ambition est tout autant de former des ingénieurs compétents que des citoyens responsables, attentifs à la diversité culturelle, à la nécessaire préservation et prise en compte des cultures dans le monde. Tout en veillant à ne pas verser dans un nouveau « catalogue » des caractéristiques culturelles spécifiques, il s'agit de s'attacher à analyser comment tout cela peut s'inventer dans l'interaction permanente aux autres et nous permettre de sortir de nos « sentiers de dépendance » et interroger nos représentations et établir de nouveaux référentiels.

Mérignac, ville ouverte

Une photographie dynamique du territoire

La commune de Mérignac compte plus de 70 000 habitants. Son solde migratoire est largement positif et enregistre une croissance annuelle de plus de 6 %, comme dans l'ensemble du Grand Ouest français. Elle est la deuxième ville du département de la Gironde, mitoyenne de celle de Bordeaux, et fait partie de la métropole bordelaise.

La ville, qui ne comptait que 20 000 habitants à la Libération, s'est considérablement développée et urbanisée dans les « Trente Glorieuses ». Les résidences, lotissements ont alors supplanté les prairies, vignes, parcs et bois préexistants. Les services publics (établissements éducatifs, sociaux, culturels ...) et privés (entreprises, commerces, ...) ont participé à ce développement, mouvement renforcé par le développement aéroportuaire et ses industries autour de l'aéronautique et de l'armement. Depuis le tournant du millénaire, Mérignac est entrée dans une nouvelle phase d'intense urbanisation, notamment du fait global de l'attractivité du Grand Ouest et plus local par l'ouverture de nouvelles voies liées au transport public métropolitain. Si la transformation, pour ne pas dire la création, d'un centre-ville en est un des éléments le plus marquant – et non encore achevé –, les nombreux quartiers distincts de la commune n'en sont, et n'en seront pas exempts, y compris ceux qui avaient déjà fait l'objet d'un remodelage précédent.



L'urbanisation de Mérignac et ses trames paysagères. Source : Atlas des Paysages de la Gironde

L'action culturelle municipale y est ancienne. Dès les années 60 et 70, la Ville apporte son soutien à de nombreuses associations puis Maisons de quartiers. A partir de la fin des années 80, elle se dote de premiers équipements - Pin Galant, Mérignac Ciné sous gestion privée - et apporte son soutien à des équipes associatives professionnelles s'installant dans des locaux municipaux comme Transrock en 1990 à la Salle des Fêtes d'Arlac. Enfin, depuis la fin des années 2000, et en lien avec la transformation de ses axes et éléments de centralité, l'ancienne mairie de 1903 se transforme en médiathèque de belle qualité en son plein centre-ville. La vieille église Saint-Vincent du XII^{ème} siècle, après quelques vicissitudes, devient un lieu d'exposition consacré à la photographie, la Maison carrée d'Arlac rénovée accueille le siège de l'unité centrale du Conservatoire municipal.



La politique culturelle de la ville de Mérignac est aujourd'hui structurée et animée par un Adjoint au Maire délégué à la culture, une Conseillère municipale déléguée aux associations culturelles, une Direction des affaires culturelles reconnue. Ses nombreux équipements en gestion directe ou déléguée, les événements rayonnant au-delà de ses limites communales - «saison photo», ex-Mérignac Photographic Festival sont visibles comme la vie culturelle active de quartiers toute l'année y compris en période estivale, et le tissu associatif culturel dense et fourni.

Toutefois, compte tenu des fortes mutations urbaines, sociales, économiques et culturelles de la commune et d'une nouvelle donne territoriale, la Ville a souhaité – sur le modèle désiré de Thomas Jefferson pour la constitution américaine ¹⁴ – engager une réflexion régulière de ses administrés et corps constitués culturels afin de contribuer, partager et se projeter dans l'action publique culturelle municipale de demain.

Des objectifs clairement exprimés mais des points de vigilance

Les interventions publiques de la culture de la Ville de Mérignac sont coordonnées par une Direction des affaires culturelles, dirigée par Marieke Doremus depuis trois ans. Sa Direction est intégrée au Pôle Territoires et Vie Locale, avec le Sport et la Cohésion sociale.

« La Direction de la Culture a pour mission générale d'impulser et coordonner la politique culturelle municipale, à travers la mise en œuvre d'actions, la structuration du secteur artistique et culturel mérignacais et l'accompagnement de ses acteurs. Pour mener à bien ces missions, elle rassemble 108 agents, répartis en deux services, lecture publique et enseignement artistique, deux missions, arts

¹⁴ Thomas Jefferson (1743-1826), Président des Etats-Unis d'Amérique et rédacteur de la Déclaration d'indépendance des Etats-Unis en 1776 proposait de revoir la constitution américaine par amendements tous les 18 ans et 8 mois, soit une génération pour Buffon (1707-1888) : « La représentation est pour lui une disposition répondant à une nécessité technique, due d'abord au nombre élevé des citoyens, mais elle reste un pis-aller. Car pour lui « l'action directe » des « citoyens en masse, agissant directement et personnellement, selon les règles établies par la majorité » est le « critère du républicanisme » véritable des gouvernements ». LECHENET A. (2012), « Jefferson/Madison. Libéralisme et constitution de la république », in POTIER J-P., FOURNEL J-L., GUILHAUMOU J., *Libertés et libéralisme*, Lyon : éditions de l'ENS, p.137-151.

visuels et arts vivants, ainsi qu'une cellule administrative et technique. Établis sur 14 sites différents sur le territoire communal, les agents développent un service de proximité de la culture dans les domaines de la lecture publique, de l'enseignement artistique, des arts visuels et des arts vivants. Ils accompagnent en outre les porteurs de projets, acteurs locaux et services municipaux dans leurs propres projets culturels ou associés à une démarche culturelle ».

Projet de Direction, 2016, p.2.

Quatre objectifs principaux guident l'action du Pôle :

participer à la réduction des inégalités sociales et territoriales, contribuer à l'épanouissement et le bien-être des habitants, dynamiser les quartiers et engager une démarche collective avec les acteurs locaux¹⁵. Un enjeu l'anime : inscrire l'innovation sociale au cœur des pratiques. La Direction d'affaires culturelles s'inscrit donc au cœur des problématiques d'aujourd'hui en s'investissant durablement dans un aménagement urbain au plus près de ses habitants. Elle est aussi attentive aux mutations des pratiques professionnelles dans le champ de la culture comme dans celui des autres politiques publiques. Elle s'appuie sur un outil, l'agenda 21 de la commune. L'état des lieux des actions, des équipements et des acteurs fait apparaître une grande diversité et une grande richesse¹⁶. Mais le projet de direction et les études précédentes ne sont pas sans révéler incohérences et réalités quotidiennes préoccupantes. Quatre principales zones de vigilance peuvent être identifiées.

► D'abord, la nécessité d'amplifier la visibilité de la politique culturelle municipale.

Si chaque équipement ou acteur de la culture à Mérignac est bien reconnu, l'ensemble de la politique culturelle mise en œuvre manque de visibilité comme le note l'évaluation étudiante de l'INET : « une politique difficilement lisible y compris au sein de la collectivité [qui] articule une communication institutionnelle orientée offre et équipement »¹⁷. Cet élément est corroboré par l'enquête expresse réalisée auprès des habitants : certes, les équipements y sont bien identifiés, médiathèque,

¹⁵ Projet de Direction, février 2017, p.2..

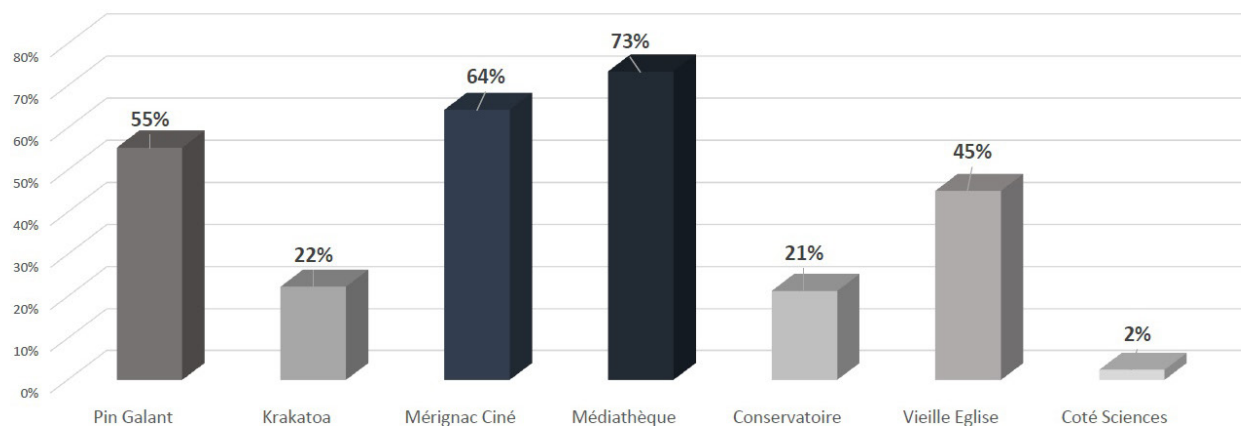
¹⁶ Idem, p. 5-9. Voir aussi *Evaluation des politiques culture et seniors, Ville de Mérignac*, Elèves Ingénieurs en Chef territoriaux INET, 27 avril 2018, p.30.

¹⁷ *Evaluation des politiques culture et seniors, Ville de Mérignac*, Elèves Ingénieurs en Chef territoriaux INET, 27 avril 2018, p.43.



Mérignac Ciné, Pin Galant, Vieille église, Krakatoa, conservatoire dans l'ordre croissant de leur mention, mais leur cohérence et articulation sont loin de paraître évidentes. La direction de la Culture, à ce titre, si elle est certes la plus récente, souffre d'un manque cruel de distinction.

Quels équipements culturels fréquentez-vous ?¹⁸



Questionnaire habitants

« La direction de la culture n'est pas identifiée par tous (...). Ce défaut d'appartenance est issu de la structuration même de la direction de la culture, longtemps identifiée comme gestionnaire de services, mais peu connue pour son rôle de coordination, de pilotage et de garant d'orientations collectives ». **Projet de Direction 2016, p.9.**

► **Des actions et des services sectorisés.** S'intéresser à chacun avant de s'intéresser à ce que l'on fait oblige au décloisonnement qui questionne les catégories de l'intervention publique construite en silos. Si le Projet de direction identifie avant tout cette faiblesse tant au sein du service culturel que plus globalement au sein de la Ville, elle pourrait être également projetée à ceux qui œuvrent sur le territoire communal. La transversalité qui questionne les catégories de l'intervention publique apparaît en effet comme un vecteur d'amélioration de l'action publique territoriale. Si cette « transversalité » demande au préalable de bien reconnaître la spécificité et les valeurs de chaque politique, sa plus-value réside dans les zones de partage et d'enjeux croisés. Ceci d'autant plus quand les territoires, confrontés à des

¹⁸ Annexe 1 : Résultat du questionnaire d'enquête habitants.

mutations présentes et à venir, impactent communément tous les domaines de l'action publique. Ainsi, la construction de politiques culturelles à l'échelle d'un territoire qu'il soit métropolitain, communal ou de proximité au bénéfice d'une meilleure cohésion sociale, se doit de mieux articuler les actions publiques dans et entre les collectivités, dans et entre leurs services, dans et entre les personnes privées et publiques qui animent le territoire communal.

« Il est des chantiers communs qui doivent nourrir le travail des agents de la Direction de la Culture, comme l'éducation artistique et culturelle, la culture dans la réforme des rythmes scolaires, la complémentarité entre culture et éducation populaire, l'accompagnement de la vie associative,... Par conséquent, on perd en lisibilité sur l'offre municipale, en efficacité en termes de moyens et en créativité, en termes d'innovation et de transversalité ».

Projet de Direction 2016, p.10.

► Corollairement, la Ville de Mérignac a développé sa politique culturelle par un **fort investissement dans des équipements**, à l'instar de « l'action culturelle des villes qui souhaitent disposer de la gamme la plus large possible d'équipements, comme s'il en existait un catalogue virtuel et que la hiérarchie entre villes s'établissait en fonction de leur capacité à s'y conformer »¹⁹. Or, une politique de développement culturel a encore du mal à s'imposer face à un fonctionnement « fondé sur des équipements en régie ou confiés à des opérateurs privés (...). Les équipements

¹⁹ SAEZ G. (2004), *op. cit.*, p.46.



doivent dépasser leurs objectifs pour intégrer une approche territoriale »²⁰.

« Cela a permis un développement majeur de l'offre reconnue aujourd'hui par les habitants comme à l'extérieur du territoire. Pour autant, l'évolution du secteur culturel, et de la société plus largement, entraîne un changement indispensable de posture. L'action culturelle municipale aujourd'hui, dans les valeurs d'accessibilité, de médiation et d'accompagnement des publics et des acteurs locaux, ne peut se contenter d'offrir un accès à ses équipements. Il est indispensable d'« aller vers » et de sortir des lieux, au plus près des habitants et de leurs cadres de vie ».

Projet de Direction 2016, p.9.

► Enfin, une **articulation plus fine est à rechercher entre domaine public et acteurs associatifs**. L'évaluation de l'INET souligne ainsi « un écart persistant entre la ville et les acteurs culturels »²¹ et un « enjeu majeur [de] construire une complémentarité entre l'ensemble des acteurs culturels et socio-culturels »²². Selon l'évaluation, la Ville pourrait ainsi s'identifier comme « chef de file » dans des domaines transversaux comme les parcours d'éducation artistique et culturelle ou les pratiques en amateurs²³. Construire un projet culturel communal à l'échelle d'une ville comme Mérignac demande en effet de rassembler toutes les forces vives dans et en dehors du territoire d'actions. Si recenser, rassembler, relier sont des verbes à l'infinitif qui ne demandent qu'à se conjuguer, leur seule expression – parfois incantatoire – ne suffit pas à définir la nature de la coopération nécessaire à mettre en œuvre.

« Les initiatives et moyens existants pour soutenir la pratique amateur nécessitent un renforcement du pilotage global. Un meilleur soutien supposerait d'éclaircir le rôle des associations du G10 dans la pratique culturelle au sein de la commune, particulièrement sur les pratiques amateurs, mais aussi de clarifier la volonté de la commune en matière de lien entre ses propres initiatives et le tissu

²⁰ Evaluation des politiques culture et seniors, Ville de Mérignac, Elèves Ingénieurs en Chef territoriaux INET, 27 avril 2018, p.33 et 45.

²¹ Idem p.88.

²² Idem p.85.

²³ Idem p.77-84.

associatif présent. Par ailleurs, on constate un déficit fort dans l'approche du parcours de pratiques artistiques : les acteurs existent, les outils également, mais les parcours permettant aux usagers de passer d'un opérateur à l'autre en fonction de leurs besoins ne sont pas structurés et la complémentarité entre les acteurs n'est pas organisée. De ce fait la commune ne peut valoriser la diversité des propositions culturelles pourtant importante sur son territoire et ne garantit pas aux usagers un parcours lisible ou complet qui pourrait pourtant constituer un élément d'attractivité voire de rayonnement ».

Evaluation des politiques culture et seniors, Ville de Mérignac, Elèves Ingénieurs en Chef territoriaux INET, 27 avril 2018, Synthèse p.84.

Dans un monde en mouvement où la constance de la transformation est la seule donnée stable, l'action publique, de la culture comme d'autres, ne peut se limiter à assigner, délimiter, définir ou déterminer. La Ville de Mérignac doit être consciente de son savoir-faire en terme de dispositifs et d'équipements, du chemin parcouru et de la richesse et la diversité de ses actions culturelles publiques et associatives. Mais elle se doit également dorénavant d'aller aussi vers ce qu'elle pourrait faire : des cadres de valeurs partagés avec la capacité des femmes et des hommes de s'approprier des processus, de valoriser des parcours pour mettre en lumière les ressources et les singularités. Le Projet de direction en affirmant qu'il « met l'usager, l'habitant et le territoire au cœur des pratiques professionnelles »²⁴ donne du sens à cette vision et lui permet d'être incarné.

Des enjeux renouvelés

S'appuyer sur les potentiels du territoire communal et construire avec les acteurs présents, à condition de bien les avoir identifiés voire « cartographiés » est ainsi un des premiers enjeux de l'agenda 21 mérignacais²⁵. Cette démarche d'agenda 21, née au sommet de la terre de Rio (1992) s'inscrit depuis longtemps maintenant dans maintes réflexions, rapports et déclarations internationaux depuis le Club de Rome (1968) auquel

²⁴ Projet de Direction, février 2017, p.12.

²⁵ Agenda 21 de la Ville de Mérignac, p.6 et suivantes.



on doit le « *penser globalement et agir localement* » en passant par le Rapport Brundtland (1987) qui impose les termes de « *sustainable development* », traduit en français par développement durable.

Il est vrai que la matérialité des villes, jusqu'aux années cinquante, a été appréhendée comme un tout, nommé « cadre de vie ». Une approche plus fonctionnelle est alors intervenue et a cherché à rationaliser les espaces : ici le résidentiel, là le commercial, là encore l'industriel ou les services. Mais aujourd'hui, il serait un leurre de « *supposer que tous les comportements sont rationnels et donc a priori prévisibles. Il faut savoir ce que pensent les hommes, ce à quoi ils aspirent et ce dont ils rêvent* »²⁶. C'est pourquoi le développement durable repositionne le territoire communal de manière centrale, non comme un domaine institutionnalisé borné ou une parcelle d'un espace géographique mais comme une dimension humaine de la proximité et du local.

De l'agenda 21 de Mérignac à un agenda 21 de la culture ?

« *En 2030, les 10 quartiers de Mérignac sont devenus éco-quartiers. La société civile s'est fortement mobilisée pour faire évoluer les modes de déplacements. Espaces publics et espaces verts sont plus nombreux ainsi que les espaces de rencontres, de création et de diffusion culturelle. (...) La nature s'est développée dans la ville (...). La ville et la métropole ont réalisé en concertation avec la société civile, de nouvelles infrastructures de transports intermodales afin d'éviter le recours à la voiture individuelle (...). Les espaces participatifs et publics se sont multipliés (...) où se côtoient une mixité d'usages et de fonctions. (...) La participation a été intégrée dans le fonctionnement quotidien des services [afin de] repenser les initiatives citoyennes* ».

Agenda 21 de la Ville de Mérignac, 2016, p. 17-20-30-76-78.

²⁶ CLAVAL P. (2016), « *Etudier la ville à travers son fonctionnement ou à travers l'art d'habiter* » in TOZZI P. (dir.), *Villes et quartiers durables : la place des habitants, la participation habitante dans la mise en diversité urbaine : discours, effets, expérimentations et mises à l'épreuve*, Bordeaux : Carrières Sociales Editions, coll. « Des Paroles & des Actes » p.35-59.

Par sa dimension intersectorielle, par sa prise en compte collaborative entre instances de gouvernance localisée et société civile, par sa capacité à prendre en compte un existant tout en se projetant dans un futur immédiat, **l'agenda 21 de Mérignac apparaît comme un vecteur essentiel de renouvellement et d'approfondissement de la politique culturelle** mérignacaise. Il pourrait se décliner sous forme d'agenda 21 de la culture co-rédigé avec les acteurs socio-culturels : « *dans cette perspective, la culture, parce qu'elle possède en commun avec le politique le jugement et la décision (Arendt 1972), mais aussi parce qu'elle infuse tous les aspects du développement, peut permettre aux acteurs d'entrer dans un système d'interdépendance et d'influence réciproque, et de construire un projet de développement culturel et durable* »²⁷.

Les droits culturels, un nouveau référentiel

D'autant que le référentiel des droits culturels, même s'il est désormais inscrit dans la loi française, est loin d'être une contrainte nouvelle. Il représente au contraire une opportunité pour repenser une politique qui dépasse les seuls établissements culturels en s'appuyant sur la participation citoyenne des habitants, la diversité des cultures présentes sur le territoire de la commune et l'ouverture à de nouveaux partenariats que ceux sur lesquels les acteurs s'appuient habituellement. Il permet aussi de ne pas s'arrêter à une définition de la culture restreinte aux arts et au patrimoine, mais de prendre en compte un champ bien plus large des activités humaines, allant des pratiques culinaires aux modes d'habillement, des langues aux traditions, etc., en définitive, à tout ce qui permet à une personne d'exprimer son humanité et à un groupe de se reconnaître en tant que communauté²⁸. Il s'agit donc là de la prise en compte de nouvelles pratiques, d'un élargissement de l'existant et l'ouverture à des personnes qui, jusqu'ici, pouvaient non seulement se sentir exclues des activités culturelles proposées dans la ville, mais aussi, de ne pouvoir se reconnaître et donc s'intégrer dans la société française. L'échelle

²⁷ MONTERO S. (2016), « *Durabilité culturelle et enjeux participatifs : penser la coopération entre élus et citoyens dans le cadre des agendas 21 de la culture* », in TOZZI P. (dir.), *op.cit.*, p.215-233.

²⁸ Déclaration de Fribourg sur les droits culturels, mai 2007.



communale est à cet égard-là plus juste pour mettre en œuvre ces droits qui, nous le rappelons, ne sont pas de nouveaux droits, mais une déclinaison dans le domaine culturel des Droits de l'Homme.

« Les droits culturels ouvrent l'accès à des capacités et permettent l'appropriation de ressources indispensables à la réalisation des autres droits. Il s'agit de mettre la personne au centre des processus de production de l'action publique, ce qui suppose [de re] considérer la relation entre l'individu et les pouvoirs publics, dans la mesure où les individus doivent être considérés comme des personnes porteuses de ressources propres, dépositaires d'une expertise partagée et capables de porter collectivement la communauté politique de manière active et responsable »²⁹.

Mais, parce qu'elles sont devenues mobiles, les personnes qui habitent les villes ne seraient plus uniquement et prioritairement des habitants de quartiers. Il n'a pu en effet nous échapper que les territoires étaient soumis à de fortes mutations politiques, mais aussi - et la réforme des collectivités en est une traduction -, sociales, économiques et donc culturelles. Ces mutations transcendent aujourd'hui les « territoires du quotidien ». Et si l'on considère la « représentation mentale » des territoires de vie des habitants de Mérignac, du point de vue de leurs connexions physiques comme virtuelles multiscalaires³⁰, plusieurs cartes se dessinent. Entre globalisation, tertiarisation et mondialisation, les personnes qui habitent Mérignac seraient ainsi entrées dans une ère de la « sur-modernité »³¹ où ils habitent un territoire, travaillent dans un autre, font leurs courses dans un troisième, consomment leurs loisirs dans un quatrième et échangent dans une cinquième dimension. Voilà qui génère la « périphéricité » : dans la mesure où le résident, et non l'habitant - le « basé à » et non plus le « de » -, est écartelé entre lieux de travail, de loisirs et de consommation, il est pris dans des flux virtuels comme physiques incessants et ne dispose plus de lieux pour habiter et se socialiser.

29 ARNAUD L. (2018), *Agir par la culture, acteurs, enjeux et mutations des mouvements culturels*, Toulouse : éditions de l'Attribut, p.232.

30 VANIER M. (dir.) (2009), *Territoires, territorialité, territorialisation - Controverses et perspectives*, Rennes : PUR, coll. « Espace et territoires ».

31 AUGÉ P. (1992), *Non-Lieux, introduction à une anthropologie de la surmodernité*, Paris : Seuil, La Librairie du XXI^e siècle.

Mais de quels territoires avons-nous parlé ? D'un territoire institué, dit communal pour Mérignac et communautaire pour la Métropole ; d'un bassin de vie, celui qui animé par les mobilités des personnes et l'attractivité de pôles dits structurants, aimantent et réglementent nos circulations ; d'un territoire vécu qui adossé à un sentiment d'appartenance peut aussi bien se délimiter par son désir de ne pas disparaître dans une mondialisation uniformisante ou à l'inverse revendiquer un « cosmopolitisme involontaire » ?³².

Multi territorialité, mobilités et ancrage de proximité

C'est ici que la **notion de multi territorialité prend tout son sens**. Les différentes échelles qui

s'y rattachent et les lieux familiers qui la composent, caractérisent aujourd'hui nos pratiques spatiales. Mais cette mobilité multiple n'exclut pas pour autant une relation forte à notre territoire de proximité. Ainsi, le quartier où l'on a grandi, quand bien même celui-ci ne jouirait pas d'une bonne réputation ou celui que l'on a choisi ou pas d'habiter mais dans lequel on a trouvé sa place, constitue une ressource identitaire importante et nécessaire à l'appropriation de son lieu de vie et au sens que l'on peut donner à la vie urbaine. Cette identification locale nous confère un statut rassurant de « localier » dans la grande ville, une forme de stabilité dans une entité urbaine caractérisée par le mouvement permanent, tandis que l'échelle de proximité nous permet d'entrer plus facilement en communication avec les autres et de tisser avec eux les relations qui fondent nos pratiques sociales.

Ainsi, ancrage et mobilité configurent notre relation à l'espace, nous sommes à la fois habitant d'un quartier et usager d'une métropole, autant arpenteur de rues familières qu'explorateur de territoires plus éloignés. Dans ce cadre, le réseau ne s'opposerait plus à l'ancrage territorial, la contiguïté à la continuité. Pour reprendre la jolie formule d'Alain Lefebvre, « les territoires qui nous habitent ne se réduisent donc pas aux territoires que nous habitons »³³.

32 CICHELLI V., OCTOBRE S., *Les cultures juvéniles à l'ère de la globalisation : une approche par le cosmopolitisme esthético-culturel*, DEPS, janvier 2017.

33 LEFEBVRE A. (2003), « La culture entre territoire et territorialité », in *Nouveaux territoires de la culture, nouveaux partenariats, Actes de colloque national*, Marseille : Culture et Départements, p.19.



Dans ce processus d'identification urbaine complexe où chacun est en droit d'exiger accessibilité et reconnaissance, il revient aux aménageurs de penser les déplacements et les interactions en s'efforçant d'identifier les différents flux infra-communiaux et inter-communiaux, de déterminer l'impact des nouveaux modes de déplacements (transports de masse et modes individuels alternatifs) sur les mobilités, de penser la diversité des rythmes et des usages, de travailler les frontières à la fois comme contraintes physiques et symboliques et comme espaces de passage et de mise en lien. Mais il revient également aux élus de les articuler et de les porter aux différents échelons de la prise de décision et de « l'agir public »³⁴.

« Le Persona de Tom³⁵ : il vit à Bordeaux, est curieux et se déplace. Ses espaces, ce sont la ville, la métropole, la région et l'international. En 2030, il faudra conjuguer dimension de proximité (lieux physiques), circulations douces (nature et culture, environnement, parcs) et territoires numériques en plusieurs langues ».

Cercle interservices du 15 octobre 2018

Le rôle de la ville est ainsi de conjuguer proximité et mobilité dans l'écosystème spatial de chacun, de permettre et de faciliter l'investissement de tous dans des pratiques sociales et culturelles de proximité tout en déployant les possibilités d'action à des échelles supérieures. Les échelles communiquent en effet entre elles : le réseau de mobilité au niveau métropolitain s'articule aux pratiques territorialisées dans le périmètre des quartiers.

Enfin, le « tournant participatif » qui s'opère depuis quelques années à l'échelle locale a fait évoluer les modes opératoires et les représentations du dialogue social des acteurs de terrain comme des responsables politiques. Aujourd'hui, la nécessité des politiques publiques à se construire avec la contribution de toutes

³⁴ La notion est empruntée à Max Weber (*l'agir social*) et à Jürgen Habermas (*l'agir communicationnel*). « L'agir public » est doué de sens et intègre tout autant le processus en action que les résultats obtenus.

³⁵ Un « persona » est un archétype de personnage fictif construit à partir de personnes réelles pour faciliter l'équipe professionnelle à intégrer les usagers dans leur réflexion. Lors du Cercle de la culture interservices du 15 octobre 2018, chaque groupe a travaillé à partir d'un « persona ».

les parties prenantes est évidente, au risque qu'elles soient inadaptées aux besoins et attentes ou qu'elles soient incomprises voire rejetées par les premiers concernés. Partout où l'intelligence collective est privilégiée, les démarches co-construites donnent lieu à des projets mieux adaptés, plus innovants et mieux appropriés par les populations. Dans la continuité de ce qui a déjà été entrepris à Mérignac, il s'agira donc de renforcer le lien avec les citoyens et de leur donner toute leur place dans la construction d'un projet de politique culturelle pour le territoire.

Faire rimer appropriation avec participation des habitants

La Ville de Mérignac a fait preuve d'une démarche volontariste et pionnière en appuyant ses politiques publiques sur la participation de la société civile. Ainsi, dans une démarche de proximité, d'appréhension et d'amélioration de son cadre de vie, la Ville a mis en place des Conseils de quartiers. Le dialogue entre habitants et élus est aussi facilité et encouragé par une **application numérique, « Ici Mérignac »**, tandis que le **Conseil de développement** a permis d'associer les Mérignacais à une réflexion prospective et participative sur les axes de développement de la ville. De son côté, la **démarche Agenda 21** a permis d'expérimenter des méthodes participatives innovantes. Dernier en date, le dispositif des Cercles de la culture a été l'occasion d'une démarche de ré-évaluation partagée des politiques culturelles de la ville en co-production avec l'ensemble des parties prenantes.

Il est de coutume de reconnaître aux habitants une expertise d'usages, une connaissance vécue et sensible du territoire, cet « espace expérimenté », qui leur confère un savoir pratique et partageable sur lequel peuvent s'appuyer les responsables et aménageurs urbains. À ce titre, les habitants sont légitimes pour donner leur avis sur les projets qui concernent leur cadre de vie et sont souvent sollicités dans ce sens, lors des démarches de concertation. Les démarches participatives et l'analyse de celles-ci ont démontré qu'au-delà d'un savoir d'usage, les citoyens étaient en capacité de déployer des savoirs experts, de discuter des aspects techniques du projet et de participer activement à sa construction, à la condition de leur fournir les clés de compréhension nécessaires. Dans



la ville, la citoyenneté s'exerce de façon concrète au travers d'un droit de participer à la décision, celle destinée à produire l'espace urbain.

Les échanges dans les Cercles ont montré une volonté affirmée des acteurs de travailler en co-construction avec les citoyens, mais que celle-ci se heurtait à la difficulté réelle et persistante, en dépit des moyens mis en œuvre, de les mobiliser et de les impliquer dans l'élaboration des projets. Les participants se sont interrogés sur les outils et les modalités de la participation en se focalisant sur celles et ceux qui restent en dehors des dispositifs. Différents questionnements et pistes de réflexion ont été explorées, les unes se situant dans la continuité des dispositifs institutionnels existants dans l'optique de les améliorer ou d'en créer de nouveaux : renforcer le réseau culture du G10 ou créer un « Conseil culturel citoyen » par exemple. D'autres soulignent la nécessité d'investir de nouveaux lieux, de créer des espaces informels et conviviaux, des lieux d'échanges et de rencontres plus susceptibles de faire émerger les envies et le désir de participer.

Au cours de ces échanges, le quartier est souvent ressorti comme l'échelle la plus pertinente pour l'action. Toutefois les participants ont souligné le fait que les habitants sont tout autant légitimes à intervenir à d'autres échelles, dans le cadre du projet urbain notamment. Le souhait général est de pouvoir « travailler en commun » avec les habitants à différentes échelles, le quartier, la ville, la métropole. La question des outils et méthodes étant ainsi posée, un dernier cercle de réflexion doit s'attacher à réfléchir à des solutions potentielles pour que cette participation souhaitée par les acteurs de la ville soit aussi l'expression du désir des habitants.

Les cadres de l'action 2020-2030

Une gouvernance publique – associative pour des décisions partagées

La culture est au cœur des stratégies des villes comme ressource mobilisée et articulée au sein de projets de territoires locaux. Ainsi de nouveaux modèles et concepts apparaissent et véhiculent un nouveau vocabulaire : Living lab urbain, City lab, ville créative, métropole, culturelle, « cité du design », quartier artistique, quartiers de la création, etc. La culture est alors considérée comme une dimension – une contribution voire même une condition - du développement, de l'innovation et de l'équilibre territorial.

Cette place ensemblière nécessite une recomposition de l'action culturelle directement liée à de nouveaux modes de gouvernance. Ces derniers sont fondés sur une **logique de coopération et de contribution de l'ensemble des richesses humaines existantes** dans le territoire. Ces nouveaux principes de coopération génèrent et mettent à l'épreuve les acteurs locaux et les équilibres préexistants. La gouvernance culturelle des villes doit répondre à des mécanismes d'émergence et de coopération d'identités singulières et spécifiques pour produire des collectifs et construire un projet d'intérêt général. Dépasser l'entrée sectorielle et institutionnelle est nécessaire à la fabrication de ces nouveaux modèles de gouvernance culturelle. Il s'agit d'articuler les deux approches (collectives et individuelles) ou tout au moins, de ne pas les opposer.

« La culture à l'ère contemporaine, c'est la co-construction, c'est la culture de la collaboration et la capacité à créer un cadre d'échange, un espace de rencontre et de coopération entre une diversité d'acteurs du territoire ».

Raphaël Besson, synthèse de la Petite Fabrique de Coopération du 4 février 2017.

Pour ce faire, tous doivent se considérer comme parties prenantes du projet local. Le cadre est communal mais le processus et les résultats peuvent être déclinés au plus près de la proximité. Cette construction mutuelle nécessite d'abord une coopération publique accrue et des instances de dialogue reconnaissant les missions de chacun tout en étant en mesure de mieux les conjuguer. « *Ce qui nous a beaucoup manqué c'est leur [les collectivités locales] capacité de travailler ensemble, à construire une coopération dynamique où les défiances et les concurrences entre elles seraient levées. Et nous devons être attentifs au fait qu'aujourd'hui les collectivités (...) ne confondent pas compétitivité et compétition* »³⁶, disait Jean-Pierre Saez en synthèse d'une rencontre sur la coopération publique en 2013. Une autre gouvernance est certainement à imaginer entre collectivités mais aussi et surtout avec une société civile représentée par ses associations qui ne peut se limiter à une relation « moi le financeur, toi le prestataire » mais à une relation de confiance qui lie, dans une chaîne de valeurs partagées, l'intérêt général.

La collectivité locale et les élus, principaux piliers des modes de gouvernance culturelle tendent alors vers un développement de nouvelles formes d'apprentissage collectif et la redéfinition des logiques de gouvernance. Si nous reprenons le concept d'archipel d'Edouard Glissant, « *La pluralité est volontiers affichée, pour mieux faire apparaître les grandes traverses, les traces parcourues qui raccordent les éléments divers d'un ensemble* »³⁷. **Cette « pensée archipelique » formalise une gouvernance composée d'une triade identité / relation / réseau, et aide à mettre en commun les forces tout en mettant à distance les pratiques organisationnelles habituelles.**

36 POUTHIER F., « *Coopération publique et recomposition territoriale, de la nécessité de déplacer les bornes* », in Décentralisation et culture, vers un grand chambardement, Revue de l'OPC 43, hiver 2013, pp.70-76.

37 LE MONDE-LA VIE Hors Série, *L'atlas des utopies*, été 2012. Voir aussi GLISSANT E., *Le Discours antillais*, Gallimard, Paris, 2001



A la question posée par la «Petite Fabrique» de «Comment gouverner autrement les politiques culturelles ?», se sont dessinées de nouvelles conjugaisons avec des acteurs individuels et collectifs à partir d'un plan d'actions. Elu-e-s territoriaux, élu-e-s associatifs, société civile représentée dans toutes ses singularités, sont autant de parties prenantes à considérer pour fabriquer la culture de demain. Certes, des points de vigilance sont apparus : Jusqu'où aller et comment ? De la démarche de dialogue à celle de co-production, comment prendre en compte les intérêts singuliers tout en préservant l'intérêt général ? Quelles instances sont à activer et/ou à créer ? Avec qui ? A quelle échelle spatiale : échelle communale, échelle de quartier (ou de proximité), échelle de projet ?



Conférence introductive « La Petite Fabrique » du 4 février 2019

« Première réponse : pour appréhender la question culturelle aujourd'hui, il faut élargir le périmètre du champ culturel. Pour cela, il faut déjà travailler à l'identification de l'ensemble des ressources du territoire. Et pas forcément celles qui sont habituellement considérées comme des ressources culturelles : cela peut être des ressources paysagères, naturelles, des activités sociales, des pratiques amateurs, des infrastructures, des lieux, des ressources citoyennes... Il y a au fond un travail de cartographie collaborative à faire sur les ressources latentes, non légitimes et invisibles du territoire. Il s'agit de partir de ce que font les habitants et les usagers du territoire, de leurs demandes, plutôt que de proposer une offre culturelle conçue « a priori ».

Raphaël Besson, synthèse de la Petite Fabrique de Coopération du 4 février 2017.

Proposition n°1 « un emploi partagé pour mutualiser les lieux musicaux à destination du jeune public »

Une gouvernance «macro» : vers une co-production d'un cadre d'action à l'échelle communale, pour un intérêt général partagé

A partir d'une problématique de méconnaissance des lieux culturels privés et publics par les acteurs professionnels et les usagers de la ville de Mérignac, un groupe de travail des Cercles de la Culture a proposé la création d'un emploi partagé pour faire connaître et enrichir les lieux proposant de la musique pour les jeunes publics. Ce dernier est un prétexte pour coopérer et fabriquer de l'interconnaissance « dans » et « hors » les lieux culturels de la Ville de Mérignac avec les professionnels et les usagers. Il permettrait une connexion pour une mise en mouvement des usages et des pratiques culturelles. Cette interconnaissance serait enrichie en permanence via l'emploi partagé et aussi par des outils de cartographie collaborative. La Ville de Mérignac serait alors le garant de la coopération pour préserver l'intérêt général. La mission de cet emploi partagé « Musique pour jeunes publics », est à inventer avec l'ensemble des parties prenantes, (associations, écoles, conservatoires, artistes, salles de concert, habitants...).

Une nouvelle gouvernance à l'échelle de la commune est donc à inventer. La Ville à ce titre se voit être assembleuse. Elle peut d'une part faciliter la création d'instances par domaines et champ : ici, un groupe projet animé par un emploi partagé Musiques et jeunes publics, là un comité de pilotage Education et Pratiques artistiques et culturelles avec les acteurs et collectivités concernées. Elle peut d'autre part, sans obérer sa représentation politique (adjoint.e.s et élu.e.s concernées et intersectoriel.le.s) et technique (technicien.ne.s des différents services impactés), permettre une large représentation de ses forces vives. Pour cela, sans verser dans un « catalogue » de plus de la représentation citoyenne, elle s'appuiera



sur son conseil de développement durable et ses conseils de quartiers tout en y associant des représentants éducatifs, socio-éducatifs, culturels et socio-culturels. Cette macro-gouvernance pourrait se voir conférer les missions de définir des indicateurs d'évaluation et des règles communes pour un projet partagé de territoire comme de faire le lien à une échelle métropolitaine.

Ces instances génèrent également des processus de fabrication et de développement de compétences collectives³⁸ et de « savoirs partagés »³⁹ au service d'une gestion durable d'un territoire, qui comme un cercle vertueux, alimentent la gouvernance des politiques culturelles.

Proposition n°2 « un forum culturel annuel »

Une gouvernance meso : co-habiter la proximité

À l'échelle de la proximité, qui peut être celle du quartier, comment relier le « déjà là » pour aller plus loin dans le partage de l'intervention publique culturelle ?

Un groupe des Cercles de la culture a proposé un Forum culturel annuel sous forme de place publique et d'échanges dans chaque quartier. Cette proximité spatiale avec les acteurs permettrait d'aller vers des « **espaces publics communs d'opportunités et d'initiatives citoyennes** » qui peuvent se dénommer Living Labs. Le mouvement Living Lab souhaite redéfinir notre façon d'innover en impliquant les usagers dans des conditions réelles et par le biais d'un processus de co-création. Les usagers, dont la force est la connaissance fine du territoire, deviennent ainsi les porteurs naturels de l'innovation. Mais c'est également une contribution à la gouvernance territoriale au plus près des personnes qui habitent ou œuvrent dans la proximité.

Ce forum annuel matérialiserait un espace/temps ancré sur trois paramètres :

³⁸ Étymologiquement, compétence vient du latin *competens* qui signifie « qui va avec ». Référence - Françoise Dupuich

³⁹ TASSIN D. (2012) « *De la pertinence des savoirs partagés* », in *Culture et développement durable*, Supplément de Mouvement N°64, juillet-août 2012, p.32.

► **Se connaître et connaître.** Croiser les compétences, déconstruire les préjugés, redéfinir ensemble ce qu'est la culture, permettre des regards croisés des propositions culturelles des associations, d'éducation populaire, des services culturels, de l'urbanisme, recenser tous les espaces qui peuvent être utilisés, décloisonner des secteurs et des catégories d'acteurs, ont été les items entendus.

► **Coproduire et co-construire.** Avec de nombreuses propositions émises : participer à la genèse du projet ; créer un Appel à Manifestation d'Intérêt ou appel à projet innovant avec la Ville qui faciliterait la constitution de collectifs (privé, public, habitants, artistes), articuler les différents niveaux (décideurs, intermédiaires - associations et institutionnels)

► **Evaluer l'impact créatif et social** : imaginer un processus visant à comprendre, mesurer ou valoriser les effets, négatifs ou positifs, générés par le territoire (Ville/quartier) et ses parties prenantes ; mesurer les retombées de partage d'informations en faisant circuler librement, oralement et sur les réseaux sociaux les initiatives ; appréhender la médiation autrement, quelles nouvelles compétences en fonction d'où part l'initiative, élus, services, associations, habitants, artistes... ; saisir les changements sociaux et créatifs produits par ces Living Labs pour améliorer les pratiques, renouveler la motivation des acteurs, accompagner la prise de décision, cartographier les parties prenantes et leur niveau d'implication.

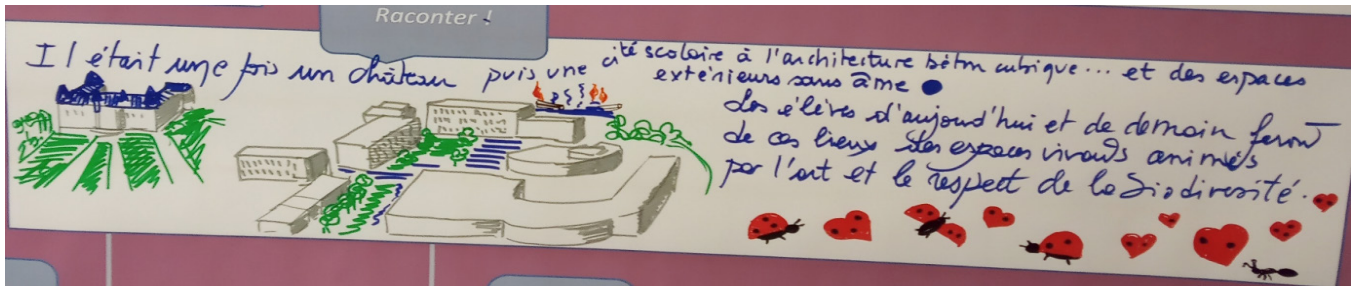


Crédit photo : Boîte à lire, Ville de Mérignac.

Ce Forum annuel permettrait de mettre en scène tant à l'échelle de la proximité que lors d'un possible rassemblement à l'échelle communale les projets co-construits.



Proposition n°3 « un projet à l'échelle de la proximité à partir d'une cité scolaire »



Il était une fois un château. Petite Fabrique du 4 février 2019

Une gouvernance micro : des projets au cœur des espaces du quotidien

A l'échelle d'un projet, d'un lieu, d'une communauté, comment animer et mettre en réseau pour identifier concrètement ce que veut dire protéger et promouvoir la diversité culturelle (humains - nature - bâtis - savoirs) afin de construire un projet culturel partagé sur un temps long. Comment partir de ce projet et le ramifier auprès de territoires élargis, quartier, ville ? Un groupe des Cercles de la culture, à partir d'une problématique d'aménagement des espaces extérieurs d'un lycée, s'est interrogé sur la façon de faire communauté pour réaliser un diagnostic et coproduire une valorisation de cet espace. Ils ont imaginé deux communautés : une communauté à l'intérieur composée de ses habitants (élèves, personnels) et une communauté à l'extérieur, (anciens lycéens, parents, partenaires, habitants proches, territoire Ville et métropole). A cette échelle micro, celle du projet, ils élargissent un cercle géographique « borné » (reliant des espaces proches du lycée, par exemple le parc du château), à un espace « vécu » reliant le temps, passé, présent, futur, sans limite géographique.

Ce projet ponctuel articule ainsi immédiateté de l'action et mémoire longue. Une création artistique valoriserait les espaces en s'inspirant de l'environnement naturel et de la biodiversité. Des formations partagées (Responsable, agent des espaces verts, artistes LandArt et StreetArt) ponctueraient cette démarche partagée. L'objectif est en effet de « faire réfléchir les « habitant-e-s » du lieu, sur

la façon dont ils vivent les espaces» et de les inviter à proposer des aménagements, à prototyper, à aménager, à valoriser l'ensemble.

L'action serait documentée pour assurer traces et mémoire du projet. Elle contribuerait à la pérennité de la démarche plutôt que de la faire porter par une personne ou une structure. Cette expérimentation pourrait se poursuivre en la connectant aux valorisations des patrimoines de la ville et aux circulations, cheminements doux, bois et parc du château.

Le projet nécessite ici à nouveau, une autre forme de gouvernance susceptible d'une part de créer de la plus-value pour une structure éducative d'autre part de favoriser le développement d'une identité commune positive du quartier. Le début d'un nouveau récit !

Gouverner autrement

Macro, meso, micro ...ces nombreuses instances de gouvernance ne peuvent s'établir de manière verticale et hiérarchique. Nous proposons donc une «gouvernance en pétales» qui revendique l'autonomie de chaque instance tout en mettant en lumière les interactions entre les différentes échelles. Cette dernière permet :

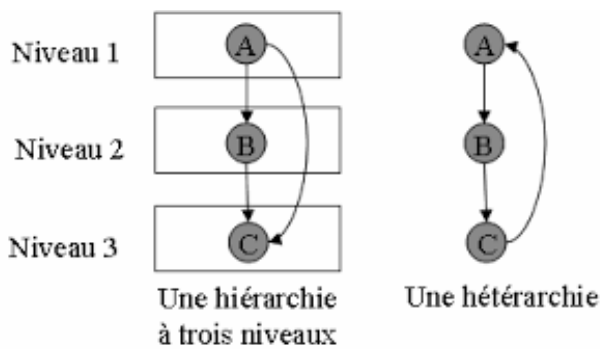
- Une vision pluraliste et facilitatrice de l'action publique à l'échelle de l'engagement de chacun



► Une mobilisation de l'ensemble complexe d'interactions qui se constitue dans chaque projet, quartier

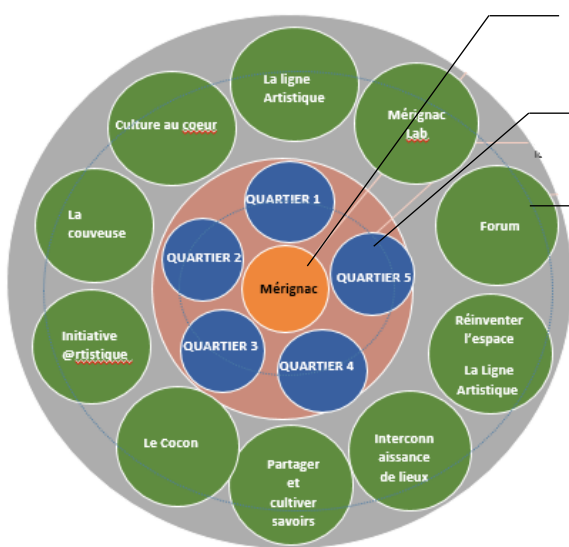
► Une co-production des politiques publiques de la culture autour des enjeux de ressources, de régulations et les interdépendances qui en découlent pour les acteurs concernés, quel que soit leur statut, leur sphère sectorielle ou intersectorielle.

Ces jeux de coopération et de négociation reposent sur des règles qui peuvent être formelles ou qui peuvent résulter des arrangements et de la pratique.



« Les systèmes de pilotage hétérarchiques » de Damien Trentesaux

Proposition n°4 « une gouvernance en pétales »



A. Commune-Métropole : l'identité est une vision pluraliste et facilitatrice et co-productrice de l'action publique.

B. Quartiers : mobilisation des instances participatives et des instances locales.

C. Projets : réseaux de mobilisation d'un ensemble complexe dans chaque projet.



La proximité comme terrain de jeu

Des lieux de vie, des lieux d'envie

L'endroit où se déroule une action culturelle, quelle qu'elle soit, est un élément essentiel de l'attractivité de cette action. Les lieux doivent être désirables. Les usagers ne doivent pas s'y sentir étrangers, ou avoir le sentiment de n'être pas à leur place. Diversifier les modes de fréquentation des établissements permet d'accentuer la « familiarité » entre ces lieux et les personnes qui pourraient être amenées à les fréquenter. Rendre naturel le fait de « pousser les portes » et « *de voir ce que nous voyons [car] il s'agit de faire voir ce que qu'on ne voit pas dans ce qu'on voit (...) parce qu'on ne sait pas qu'il y a quelque chose à voir* »⁴⁰ confèrent leur pleine mesure à des données et des ressources culturelles et patrimoniales de la commune. C'est aussi permettre à chaque personne d'être chez elle quand elle se rend dans une structure culturelle ou quand elle arpente son territoire, d'autant plus lorsqu'elle en devient une usagère active et qu'elle y porte un regard exigeant et critique ; Il ne s'agit donc plus d'insérer un équipement ou une œuvre dans un espace peuplé mais bien plutôt de permettre l'appropriation par les personnes, de nouveaux lieux culturels.

La notion de « lieux de vie » considérée comme des espaces où différentes pratiques se croisent, est ici essentielle.

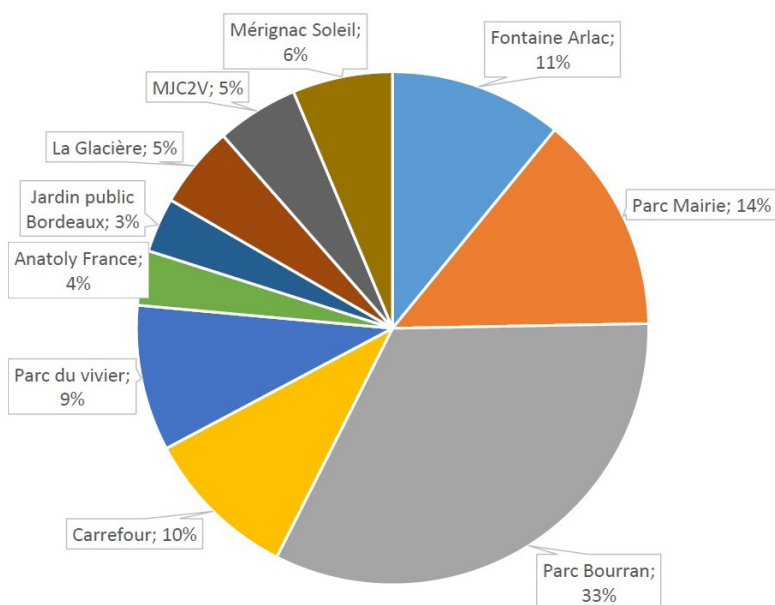
Ainsi, une approche renouvelée de la culture ne saurait s'appuyer sur les seuls lieux dédiés. Il est certes important qu'une ville comme Mérignac puisse compter sur des équipements performants animés par des professionnels compétents, mais d'une part ces structures doivent pouvoir décentraliser leurs activités, et d'autre part, il doit être possible aux habitants d'explorer et de fréquenter de nouveaux espaces.

Le premier point est déjà en partie à l'œuvre à Mérignac. En effet, des institutions culturelles de la ville développent déjà leurs activités dans d'autres établissements, qu'ils soient culturels, socio-culturels, ou scolaires. Mais il a été souligné qu'elles pourraient s'ouvrir plus encore

⁴⁰ PEQUIGNOT B. (2007), *Sociologie et médiation culturelle*, Observatoire des Politiques Culturelles, Grenoble : *La Revue*, septembre 2007, p 5-6.

à de nouvelles populations en investissant des lieux pouvant a priori paraître éloignés de toute considération culturelle, espaces de commerces⁴¹ ou de travail par exemple, intérieurs ou extérieurs.

Quels espaces publics fréquentez-vous ?



Enquête habitants février 2019

Mais au-delà de cette perspective, il est aussi important de s'appuyer sur les ressources même de chaque quartier, ressources en terme de lieux existant, mais aussi en terme de connaissances et de pratiques des habitants. Des partages de ces pratiques peuvent être imaginés, à destination des personnes du quartier, de quartiers voisins ou d'un public plus large, à l'échelle de la ville. Ceci permet de favoriser les rencontres entre les cultures et de consolider les relations interculturelles. Ces ateliers peuvent se dérouler au sein des espaces déjà dédiés régulièrement (établissements de spectacle ou de lecture publique) ou ponctuellement à des activités culturelles (MJC, centres sociaux), mais aussi tout autre lieu (crèches, écoles, etc.).

Il s'agit donc de considérer que tout lieu qui a vocation à accueillir du public peut devenir ponctuellement ou régulièrement un lieu d'action culturelle. Cela fut évoqué

⁴¹ Carrefour et Mérignac soleil représentent 16% des citations des personnes ayant répondu au questionnaire enquête habitants. 207 personnes ont répondu à cette question soit 29,5 % des répondants.



par plusieurs acteurs, notamment issus du monde associatif. Il s'agit bien, ici, d'agir dans une plus grande proximité, d'enrichir la vie de quartier, mais aussi de favoriser la mobilité entre les différents quartiers.

Proposition n°5 « Des espaces publics communs de proximité »

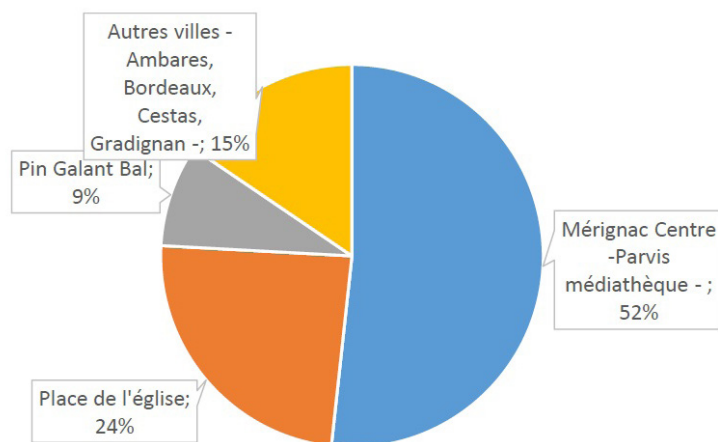
Des espaces publics ... et privés

La question des espaces publics est évidemment centrale dans la réflexion sur la ville. Si la fonction des places et des rues, lieux de transit, de passage, est utilitaire, elle peut prendre une autre dimension non pas imaginée par les aménageurs mais dessinée par les usages de celles et ceux qui les fréquentent. À l'image des marchés qui viennent ponctuer les semaines de telle ou telle place, des actions ou activités culturelles ponctuelles ou régulières peuvent ouvrir l'imaginaire de ces lieux, et en faire des lieux centraux d'échanges et de rencontre. Les actions s'y déroulant peuvent bien sûr relever du domaine de l'art dans l'espace public – ce qu'on appelle les arts de la rue – mais pas seulement. Des activités à caractère citoyen, des sensibilisations à l'écologie ou l'ouverture à de nouvelles formes de diversité culturelle peuvent être envisagées.

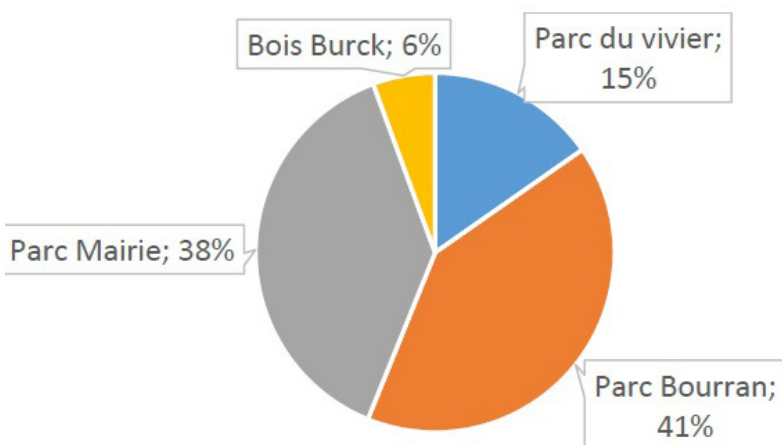
«De nombreux habitants de Mérignac disposent de compétences et de savoir-faire particuliers originaux, en raison de leur origine, de leur histoire personnelle, de leur formation. L'idée exposée lors de l'atelier est simple : il s'agit de favoriser les échanges interculturels en mettant en place dans les lieux publics des quartiers ateliers de partage d'expériences, où chacun et chacune pourra à la fois partager son propre savoir faire dans un domaine (qui pourrait être celui de la couture, de la cuisine, du chant ou toute autre pratique) et se nourrir de ce qu'a partagé une autre personne.»

Petite Fabrique du 4 février 2019

Quelles places publiques fréquentez-vous pour des propositions spectaculaires ?



Quels Parcs fréquentez-vous pour des propositions spectaculaires ?



Enquête habitants février 2019

La nécessité de mettre en œuvre des activités à l'échelle de la grande proximité a déjà été évoquée, et fréquemment citée au cours des ateliers, non seulement pour s'appuyer sur les équipements existants, mais aussi sur tout type d'espaces publics ou privés. Ainsi, du théâtre chez l'habitant ou des expositions dans les jardins ont pu être évoqués, mais aussi des ateliers communs ou des rencontres thématiques. Il s'agit d'accueillir chez soi voisins ou visiteurs, lors de moments conviviaux partagés. Ces



propositions peuvent émaner des habitants eux-mêmes, mais aussi des structures sociales et culturelles de proximité.

Entre les espaces publics extérieurs et les habitations privées, il est aussi possible d'investir d'autres lieux. Les commerces sont des éléments moteurs de la vie de la commune, et peuvent être associés aux réflexions sur l'usage culturel des espaces et être eux-mêmes forces de proposition. Il en est de même pour d'autres types d'espaces de travail, dont la nature de l'engagement reste à imaginer.

Tous ces lieux peuvent contribuer à définir une sorte d'écosystème culturel au sein duquel chacun et chacune pourra trouver une place selon ses besoins et ses désirs. Ils offrent à la fois de nouvelles perspectives aux établissements existants, et l'opportunité pour des associations ou de simples citoyens d'envisager de nouvelles modalités d'action et de nouveaux usages des lieux.

Proposition n°6 « Kit éco-responsable »

Une structure mobile, légère, en « kit » contenant diverses informations sur les bonnes pratiques en matière d'environnement sera créée. Elle pourra se déplacer dans la ville et s'installer en différents points de l'espace public, successivement en centre-ville et dans les quartiers. Elle accueillera diverses activités pédagogiques et sera animée par des bénévoles sensibilisés aux questions écologiques

Petite Fabrique du 4 février 2019

Pour et vers l'identification d'initiatives citoyennes

Le territoire de proximité reste l'échelle la plus déterminante pour l'engagement des individus dans des pratiques sociales ou culturelles⁴². S'impliquer dans son quartier se vérifie dans de nombreux exemples de pratiques parfois initiées par les habitants eux-mêmes, parfois suscitées et accompagnées par les pouvoirs publics : embellir son pas de porte, organiser une fête

⁴² JACOBS J. (2012), *Déclin et survie des grandes villes américaines*, Marseille : Éd. Parenthèses.

entre voisins, participer à un jardin collectif. Ces initiatives existent déjà mais d'autres plus ambitieuses sont possibles qui nécessitent un soutien et des conditions favorables pour émerger et se développer. Pour que le quartier soit le support d'une vie collective riche et fédératrice, son potentiel doit en effet être activé par une intention et des moyens concrets. L'animation de cet espace commun a pour rôle de dynamiser la vie du quartier, d'encourager et valoriser les modes de sociabilité de ses habitants et de soutenir leurs initiatives.

Les acteurs des Cercles ont souligné à plusieurs reprises la difficulté à repérer, orienter et accompagner les initiatives et propositions habitantes. Conscients que leurs projets ne peuvent se faire sans l'assentiment et mieux la contribution des personnes, qui exercent là leurs droits culturels, ils ont réfléchi à des solutions pour activer ce désir de faire en commun.



Les « établis » de la Petite Fabrique du 4 février 2019

S'il leur est apparu pertinent de s'appuyer sur les structures existantes (conseils citoyens, de quartier, de développement) et les ressources territoriales disponibles (associations, équipements culturels, équipements socio-culturels), les schémas d'intervention connus leur semblent insuffisants pour créer les conditions favorables à l'expression et à l'échange. Partant d'un second constat à savoir qu'il existe peu d'espaces conviviaux dans la ville, ils ont imaginé la création de « nouveaux lieux » qui s'appuieraient sur les notions de « plaisir » et d'« envie ».



« Comme l'a dit l'adjoint au Maire Daniel Margne, « la culture ne doit pas faire que des spécialistes, elle doit aussi faire des habitants ». Et derrière il y a cette idée que la culture doit aussi permettre l'apprentissage et l'expérimentation de la citoyenneté. [Elle doit] permettre de « libérer les initiatives citoyennes ». Précisons que cette idée n'est pas entièrement nouvelle puisque c'était très exactement l'objet originel des MJC qui défendaient une conception civique et politique de la culture ».

Raphaël Besson, synthèse de la Petite Fabrique de Coopération du 4 février 2017.

Les acteurs des Cercles ont également considéré que la forme de ce soutien devait s'opérer au plus près des habitants et viser en priorité celles et ceux qui ne fréquentent pas les dispositifs de dialogue et de concertation existant ni ne se retrouvent au sein des associations. Ils ont ainsi imaginé de créer un dispositif itinérant, un espace convivial, visible et accessible par tous dans l'espace public, qui permettrait de faire émerger les envies et les initiatives citoyennes et développerait ainsi les possibilités de s'investir dans son quartier.

Proposition n°7 «Le Mérignac'Lab»

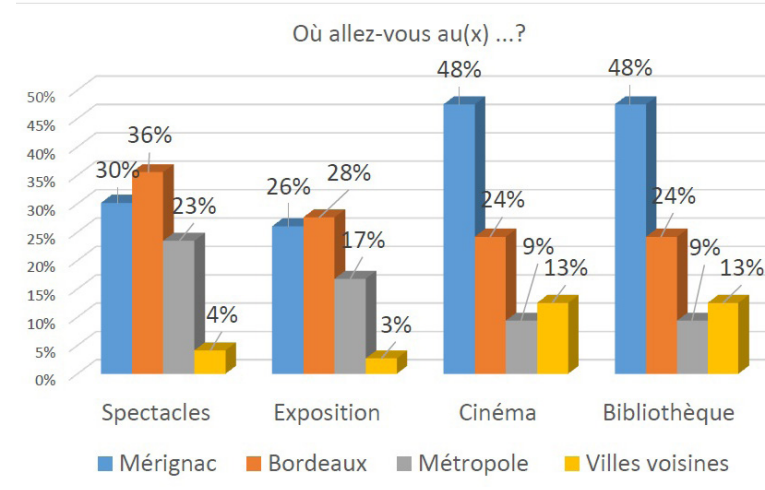
« Le Mérignac'Lab est une structure mobile, incubateur de projets et espace convivial d'échanges, qui viendrait se poser deux mois dans un quartier, sur un lieu public fréquenté par les habitants, afin d'instaurer et soutenir une dynamique de projets culturels et artistiques sur le territoire. Sa forme pourrait être celle d'une échoppe, image rassurante de la maison, dans l'esprit des structures de bois conçues par le collectif Bruit de frigo. Le lab se déclinerait en version numérique afin d'étendre les possibilités de contribution. Porté et animé par la Ville, le lab serait piloté par un comité de suivi constitué d'habitants volontaires, de représentants des équipements culturels privés et publics, de représentants des associations culturelles ».

Petite Fabrique du 4 février 2019

La mise en partage de la culture pour favoriser les échanges « entre » et « dans » les quartiers

Des circulations plus fluides dans un contexte urbain qui renforce individualisation et isolement

Habiter c'est aussi pouvoir circuler dans les différents territoires qui constituent le « capital spatial » de chacun (maison, quartier, ville, métropole, espace virtuel). Cette multiterritorialité personnelle agence lieux de vie, de travail, de loisirs, et pose la question de l'accessibilité des espaces et des modes de déplacements. Dans le contexte urbain où l'individualisme et l'isolement sont exacerbés, il est de la responsabilité des aménageurs de faciliter les déplacements, d'assurer la connexion entre les différentes parties de la ville et de renforcer le lien entre les personnes, les territoires et les lieux, en appréhendant ces écosystèmes spatiaux en termes d'échelles, de rythmes et d'usages différenciés.



Quels lieux culturels fréquentez-vous ? Enquête habitants février 2019

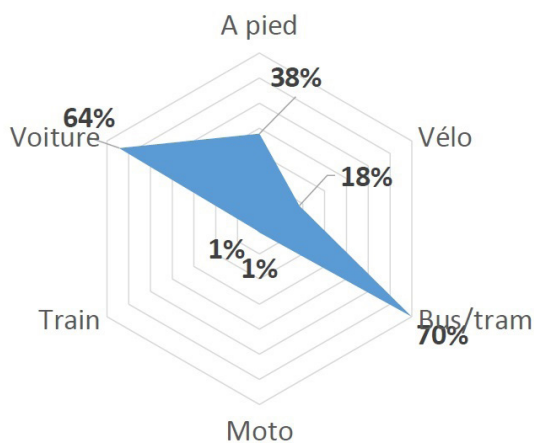
La mobilité renvoie autant à une nécessité urbaine qu'à un droit générique qui ouvre l'accès à d'autres droits (emploi, logement, culture...) et dont chacun et chacune doit pouvoir jouir. Mais les déplacements dans la ville sont encore trop contraints pour nombre d'habitants vivant dans les marges. Ainsi certains quartiers mérignacais, comme Beaudésert ou Beutre,



restent «en-dehors» de l'activité culturelle, tandis que leurs habitants se sentent exclus spatialement et symboliquement de la vie de la cité. Afin de répondre à l'enjeu, les institutions culturelles de Mérignac développent des actions «hors les murs» (spectacles dans l'espace public, actions et projets en partenariat avec les structures sociales et socio-culturelles de proximité...). Des propositions ont émergé dans les différents temps d'échanges autour de la nécessité de poursuivre cette dynamique et d'investir d'autres lieux inhabituellement concernés par la culture qui pourraient faire lien et être source d'inspiration (poste, bus, entrées d'immeubles, caves.).

Sur la base de cet état des lieux, les participants de La petite fabrique lors du dernier Cercle de la culture ont tenté de répondre à la double problématique de l'accès à l'offre culturelle et de la mobilité, en appréhendant la culture comme un moyen pour relier personnes, territoires et espaces.

Comment vous y déplacez-vous ?



Comment vous y rendez-vous ? Enquête habitants février 2019

Partant du constat que la majorité des équipements culturels sont situés le long de la ligne A du tramway (Kakatoa, Pin Galant, Maison Carrée, Vieille Eglise, etc.), leur proposition consiste à s'appuyer sur ce mode de déplacement pour diffuser, décroquer et enrichir l'offre culturelle mérignacaise, tout en développant l'intermodalité et la mise en réseau. Il s'agirait de coupler un transport en commun de masse (le tramway) pour diffuser la culture sur le territoire et un mode de transport léger et flexible (la «navette artistique») pour atteindre les habitants situés en périphérie de l'offre culturelle et

des transports publics. Ainsi, la culture des institutions se déplacerait «hors les murs» pour rejoindre et s'installer temporairement dans les quartiers, tandis que la possibilité serait offerte aux habitants des quartiers non desservis par le tramway de rejoindre facilement les équipements culturels. Les étapes de cette ligne seraient l'occasion de mettre en valeur les initiatives culturelles et artistiques des quartiers traversés.

Proposition n°8 « La ligne A...rtistique»

«Utiliser la ligne A du tramway pour mettre en avant et relier les lieux culturels et l'associer à une «navette artistique» pour relier les quartiers. Cette conjonction intermodale constituerait à la fois un mode de transport, un vecteur de communication et un moyen d'action culturelle. Une signalétique spécifique à la ligne A et des kiosques culturels en station signaleraient le parcours culturel. Des navettes [des bus désignés] à partir de chaque établissement permettraient également de relier et d'innover pour chaque structure, leur quartier de proximité ».

Petite Fabrique du 4 février 20197

La culture comme levier d'aménagement urbain

Dans le contexte urbain, la culture est devenue un levier essentiel de développement et d'attractivité de la ville sous différentes dimensions (économie, cohésion sociale, identité territoriale, ...) ; elle apparaît aujourd'hui comme une source sérieuse d'innovation pour la transformation et l'évolution de la ville face aux défis environnementaux et sociétaux.

Parce qu'elle permet de fédérer et de mobiliser, la culture peut être appréhendée comme un outil d'appropriation du projet urbain et constituer un vecteur d'implication dans l'aménagement de son cadre de vie. Face à la complexité des enjeux et des formes du projet urbain, elle constitue en effet une entrée plus facilement identifiable par les personnes. La culture donne ainsi des clés de lecture pour mieux comprendre les problématiques et s'en emparer, elle peut aussi proposer d'autres modalités pour impliquer les citoyens dans la vie du territoire.

Parce qu'elle repose sur la créativité et la capacité d'invention de chacun, la culture constitue un moyen pour



Crédit photo : Ville de Mérignac, Mérignac Photographic Festival

innover dans les réponses à apporter aux problématiques urbaines. La créativité induit de penser autrement, d'être curieux et flexible, de voir des connexions inhabituelles, d'être original. Or l'innovation requiert imagination et créativité⁴³. Aussi, la culture offre-t-elle des ressources pour faire émerger des projets d'aménagement originaux mieux adaptés aux besoins et aspirations des habitants.

La fabrique toujours plus complexe de la ville nécessite l'implication des différentes parties prenantes et une approche concertée où usagers, habitants, techniciens et responsables œuvrent ensemble à l'aménagement d'espaces qui répondent à la diversité des usages et des pratiques. Ces « Zones d'Usages à Ménager » (ZoUM), en prenant en compte les compétences multiples des uns et des autres, ont pour rôle de relier, de rassembler et de donner sens à la vie dans la cité ensemble. Car, pour se rencontrer et échanger, il faut des espaces publics accessibles et accueillants, multifonctionnels qui offrent à chacun une place tout en favorisant l'activité collective.

Trouver sa place dans les espaces communs c'est pouvoir participer à leur création, ce n'est plus être simple consommateur du territoire mais s'inscrire, par sa présence et son action, dans une démarche de co-construction. Ainsi, l'idée d'intégrer la maîtrise d'usage et la réflexion collective dans les projets d'aménagement a fait son chemin lors des différentes étapes des Cercles. Les participants ont ainsi proposé que les acteurs culturels du territoire constituent un réseau pour mettre en œuvre le projet urbain et qu'un comité « Culture et

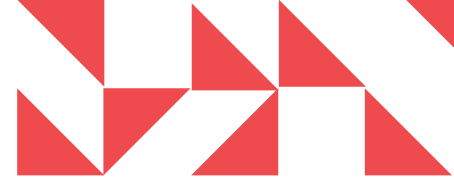
Espaces publics» soit créé pour réunir les différents acteurs du quartier autour des problématiques liées à l'occupation de l'espace public, à la création et à la gestion des espaces verts, à la circulation, ou encore aux usages et pratiques habitantes.

Les participants de la Petite Fabrique ont poursuivi la réflexion sur le potentiel de mobilisation et d'innovation de la culture dans l'aménagement de la ville. Ils ont considéré qu'elle pouvait être un véritable levier pour impliquer les habitants dans la définition de leur cadre de vie et qu'elle devait également être mobilisée dans le projet urbain comme une forme innovante de participation citoyenne. Celle-ci pouvait autant concerner la végétalisation d'une rue, la création de mobilier urbain ou d'un événement artistique, que la contribution au projet d'aménagement global. Ils ont ainsi imaginé une méthode de structuration des initiatives et des projets des habitants et d'accompagnement de la maîtrise d'œuvre.



Photo 10 : une méthode pour permettre aux habitants usagers de participer au projet urbain de leur quartier

⁴³ LANDRY C. (2008), Charles Landry, *The Creative City : A Toolkit for Urban Innovators*, London : Earthscan Publications Ltd.



Proposition n°9 « La culture au cœur de la méthode »

Il s'agit de mettre en place une Méthode Projet adaptée pour accompagner les habitants dans un projet de réhabilitation, de création d'équipement culturel ou de projets culturels dans le paysage urbain (mobiliers urbains, animation de l'espace public...). Les habitants proposent leur projet à la ville, celle-ci étudie la faisabilité du projet, puis met en place une AMO qui va organiser la concertation avec les habitants et les accompagner dans la réalisation du projet. Cette démarche implique la mobilisation des services municipaux concernés : culture, aménagement, environnement, etc. et un travail en transversalité. Un COPIL constitué de représentants municipaux, d'habitants, de représentants associatifs et d'équipements culturels, ... assure le suivi de la démarche.

Petite Fabrique du 4 février 2019



Crédit photo : Ville de Mérignac, Mérignac Photographic Festival
« L'exposition « Cristal House » à la Vieille Eglise Saint Vincent à l'occasion du Mérignac Photographic Festival 2017.

Une formation « à » et « par » la culture tout au long de la vie

Dans un monde en fortes mutations, éducation, arts, cultures et savoirs sont au cœur des enjeux de « faire et vivre ensemble » en société. Car les fonctions éducatives et culturelles doivent permettre à chacun de se construire en tant que sujet du monde, héritier de patrimoines dont il perçoit les ambitions, capable de comprendre le présent et d'en inventer collectivement l'avenir. D'où l'enjeu d'affirmer que les cultures, leurs lieux et leurs ressources, se partagent, qu'il s'agit là de biens communs financés pour l'essentiel par des actions publiques pour que chacun puisse développer sa curiosité, s'émanciper et se construire non dans un modèle unique mais au contraire dans sa diversité⁴⁴.

A l'instar des principes de liberté, d'égalité et de fraternité qui ornent nos frontons et nos médailles, les différents cercles mérignacais de la culture, reprenant en cela une longue histoire locale, ont clairement identifié cet idéal de promotion et d'émancipation par la culture. Il est profondément ancré dans notre tradition française, il conjugue tout autant apprentissages formels – temps d'enseignements et d'éducation – que non formels – apprendre de soi, sur soi et par les autres – comme le rappellent les préconisations du Conseil de l'Europe, de l'Unesco ou encore de l'OCDE.

Cette politique ni purement éducative ni exclusivement culturelle ou artistique ne peut reposer que sur un partenariat étendu et une co-construction active : entre collectivités afin d'éviter fragmentation et morcellement ; entre acteurs éducatifs, sociaux et culturels car la totalité des « temps de vie » doit être couverts ; entre organismes culturels, sociaux et éducatifs présents à Mérignac. Ici encore, des pratiques et des expérimentations existent dans le territoire mérignacais que ce soient les actions menées par le Krakatoa ou celles développées tout aussi bien au cœur du système scolaire (école de Bourran) qu'avec les Maisons de quartier.

En prenant ses distances avec la notion de « développement culturel », une formation « à » et « par » la culture tout au long de la vie, engage des formes de

⁴⁴ ROUILLON V. (2019), « Education artistique et culturelle, l'expérimentation de la liberté », in MIQUEU C., POUTHIER F. (2016), *Passage à l'ACTe. Pour les contrats de coopération territoriale d'éducation artistique et culturelle en grande Région ALPC*, Bordeaux : Ubic, p.79-91.



médiation évitant la seule confrontation directe avec des patrimoines ou des œuvres. Elle peut revêtir les habits du passeur artistique chargé de transmettre ses savoirs et sa recherche, ceux de l'opérateur culturel qui entrouvre sa vie professionnelle, ceux de l'éducateur chargé de transmettre le discours et d'en donner une lecture critique, ceux enfin de la personne qui souhaite partager et communiquer sa passion.

« Il faut aller vers la médiation, l'accompagnement éducatif à partir des pratiques artistiques et culturelles des publics. Sans cet effort d'éducation et de médiation, le discours sur la démocratisation n'est que théorie »⁴⁵.

Les Cercles de la culture ont ainsi été attentifs à ne pas privilégier une seule transmission descendante - des dispositifs définis « par le haut » s'appliquant ici et là de manière similaire dans le territoire communal - mais bien à proposer de partager des expertises de manière plus horizontale. Ce modèle de « pair à pair » caractérise d'autres modes de transmission, notamment numériques qui infusent dorénavant nos pratiques quotidiennes d'apprentissage.

La notion de parcours des personnes s'impose ainsi « tout au long de la vie » dans et hors du territoire méridional. Cette généralisation implique une double démarche. Une démarche diachronique, d'une part, combinant éducation artistique et culturelle en temps scolaire, temps périscolaire sans enjeu pédagogique mais où l'enjeu éducatif est important, expériences dans un cadre extra-scolaire, (en famille, avec ses amis, dans une Maison de quartier), sans oublier les éventuels enseignements artistiques. Une logique synchronique, d'autre part, qui appelle un cheminement et l'enchaînement d'un certain nombre de moments tout au long de la vie qui, reliés entre eux, constituent un « parcours » d'événements dans des domaines, des temps et des postures successives.

⁴⁵ Catherine Trautmann, Ministre de la culture et de la communication (1997-2000), Conférence de presse sur les réformes engagées pour une démocratisation de la culture du 26 février 1998, cité in DONNAT O. (2002), *La question de la démocratisation dans la politique culturelle française*, p.8.

Mérignac, ville éducative et inclusive

Dans ce cadre d'action, s'est tout d'abord imposée la nécessité de **mettre en œuvre un Plan Local d'Education Artistique et Culturelle** (PLEAC) s'inscrivant dans le Projet Educatif de Territoire de la commune.

« Les structures culturelles tels que le conservatoire, le Pin Galant proposeraient des actions de manière régulière, dans d'autres lieux et temps des habitants (...). A l'inverse, des établissements scolaires pourraient banaliser une journée par exemple pour que les élèves investissent un lieu culturel. Il serait intéressant de développer aussi actions et discussions avec les plus jeunes sur l'engagement citoyen ».

Cercle du 19 novembre 2018

Mais l'éducation artistique et culturelle, si elle s'est construite historiquement à partir de l'Education nationale, ne peut s'y limiter dans le territoire communal. Il y a là **une naturelle interculturelité à construire** entre tous les acteurs de la ville, qu'ils soient collectivement organisés ou singuliers, comme les parents et les jeunes. Car l'on sait que la continuité des dynamiques de l'action publique territoriale, au-delà de la pérennité des dispositifs publics, permet « d'éviter les ruptures de l'itinéraire scolaire et de mettre en cohérence les différents dispositifs proposant un cadre aux différents temps de l'enfant »⁴⁶. L'on sait également que les collectivités sont devenues des acteurs essentiels de l'éducation artistique et culturelle car elles sont par nature impliquées dans les territoires à différentes échelles interscales et à l'interface de la vie culturelle, sociale et éducative.

Un labour nécessaire à la mise en œuvre de ce Plan Local d'Education artistique et Culturelle doit donc être réalisé avec l'ensemble des parties prenantes, les partenaires instituant (Département, Région, Etat en intersectoriel et en interministériel) comme les institués territorialisés (enseignants, chefs d'établissements, acteurs culturels, artistes, animateurs, éducateurs ...). Cette construction mutuelle oblige non seulement à comprendre comment

⁴⁶ OCTOBRE S. (2009), *Pratiques culturelles chez les jeunes et institution de transmission culturelle : le choc des cultures*, Culture et prospective, Paris : DEPS, Paris, janvier 2009.



travaille l'autre et les référentiels au nom desquels il agit, mais également autorise – s'autorise - une adaptation des dispositifs d'éducation artistique et culturelle des diverses instances pour développer une analyse des besoins et des réponses propres à la ville de Mérignac.

Pour ce faire, **la Ville, ses élu.e.s et ses services doivent épouser un rôle d'assembleur**, qui favorise la relation entre toutes les parties prenantes et leur agrégation. Cet assemblage est une notion à portée opérationnelle et pas seulement décisionnelle, qui offre un cadre coopératif extra et infra territorial, sans nier ni se substituer aux autres acteurs publics comme aux acteurs associatifs présents qui peuvent assurer une déclinaison en maîtrise d'œuvre.

« La Ville de Mérignac doit innover en interne, en rompant avec des logiques de silos, au profit de logiques de réseaux et de la mise en synergie des services. La collectivité doit aussi évoluer vers cette fonction de « middleground ». La collectivité doit être moins celle qui planifie, décide ou commande, que celle qui fixe une direction, stimule, observe, met en relation, oriente et conseille. Elle doit ruser pour créer le cadre de l'expérimentation et de la coopération entre acteurs, avec la création par exemple de ce type d'évènement, comme « Le Grand Cercle de la culture », qui constitue au fond un prétexte à la rencontre.

Raphaël Besson, synthèse de la Petite Fabrique de Coopération du 4 février 2019.

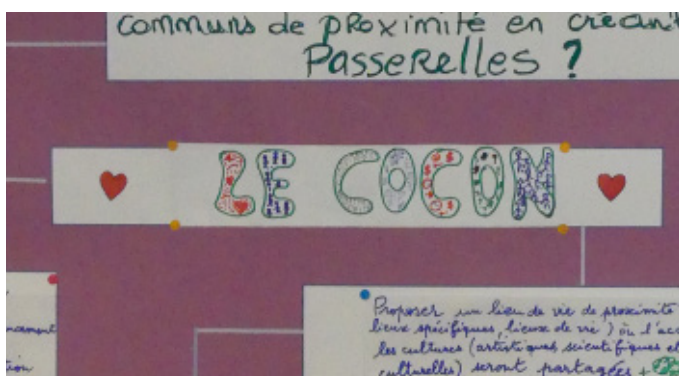
« Le prototype nommé « Le Cocon » développé lors de la Petite Fabrique de Coopération du 4 février dernier, a été en cela exemplaire : il a rappelé la nécessité de définir un cadre de coopération publique avec l'éducation nationale, l'éducation populaire, la DRAC Nouvelle-Aquitaine et toutes les collectivités investies dans le secondaire à l'échelle macro de la ville et que cette dernière en assure pilotage et financements. Mais ce cadre au sein d'un « cocon » doit ensuite se décliner de manière différenciée et variée dans la proximité avec les acteurs éducatifs, culturels, sociaux et associatifs en impliquant, voire en générant la participation des personnes : « l'action doit être conçue « par » et « pour » les jeunes, les personnes âgées, en situation de handicap... ».

Investir et s'investir dans les apprentissages et les pratiques en amateur

Les pratiques en amateur sont dans une situation paradoxale. D'abord, elles sont les « grandes ignorées » des politiques publiques de la culture. Plus exactement, elles n'entrent dans aucune catégorie de l'intervention publique hormis comme des « outils » de politiques jeunesse, sociale, éducative et non comme une « finalité », ce qui leur confère un rôle de « passagers clandestins ». Il est vrai que l'on considère en France que les pratiques artistiques ou culturelles en amateur relèvent avant tout de la sphère privée et non publique. Elles sont considérées comme reposant sur les choix de chacun et peuvent permettre une « liberté d'association » dans laquelle le domaine public se garde bien d'intervenir, courant le risque d'être interprété comme liberticide.

Simultanément, elles se sont parées de nombreuses vertus, ne serait-ce que par leur progression sur ces trente dernières années⁴⁷. Elles sont un des trois piliers de l'éducation artistique et culturelle, se déclinent dans les enseignements artistiques avec la valorisation tant des apprentissages induits que de la pratique collective. Elles ont joué un rôle déterminant dans l'émergence de nouvelles formes artistiques – preuve en sont le hip-hop ou plus historiquement le rock'n'roll. Elles sont considérées comme des facteurs de cohésion sociale voire de dynamique territoriale.

Proposition n°10 Le « Cocon »



Le Cocon, Petite Fabrique du 4 février 2019

47 DONNAT O. (2009), *Les pratiques culturelles des Français à l'ère du numérique*, Paris : La Documentation française.



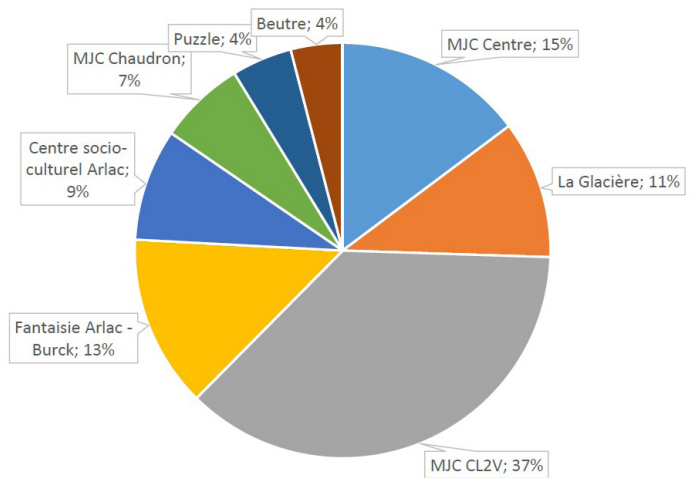
L'enjeu des pratiques en amateur dépasse en effet la seule question d'accès à la culture. Il ne s'agit pas là « d'avoir mais d'être » tout en ayant besoin « d'être pour avoir », ce qui renvoie au principe de citoyenneté de Jean Macé, fondateur de la Ligue de l'Enseignement, qui ne peut s'affirmer qu'à la condition qu'on lui confère les moyens de s'exprimer. Leur enjeu, à la fois culturel, éducatif, social et donc politique, réside dans la « capacitation » ou « capacité » (*empowerment*) des personnes, en l'occurrence l'acquisition d'apprentissages pour pouvoir, selon un processus interactif, faire et recevoir, créer et déchiffrer. Elles sont donc plus que jamais d'actualité et s'inscrivent dans les agendas et les lois de l'éducation et de la culture (refondation de l'école, aménagements des rythmes scolaires, Convention pour la protection et la protection de la diversité des expressions culturelles de l'Unesco, LCAP).

« Les 11 associations d'élus s'attacheront à porter une attention renouvelée aux pratiques en amateur, en plein essor dans la perspective de mettre les arts et la culture au cœur de l'émancipation citoyenne ». « Pour une République culturelle décentralisée ».

Déclaration signée par 11 associations d'élus le 17 juillet 2014 - Avignon.

Les pratiques artistiques et culturelles en amateur répondent donc tout à la fois à un enrichissement et une émancipation citoyenne voire au développement de la créativité de chacun par une pratique collective et à la fois au renforcement de la cohésion sociale d'une société civile non pas contre-pouvoir mais relai de l'intérêt général et de la puissance publique. Enfin, rappelons que pour les développer, les transmettre et les accompagner, elles sont productives d'activités, factrices d'emplois.

Dans quels lieux, pratiquez-vous ?



Enquête habitants février 2019

Si la pratique en amateur est valorisée par la ville, elle demeure extrêmement disparate : du conservatoire de Mérignac aux Maisons de quartiers, en passant par le Krakatoa, la médiathèque ou un grand nombre d'associations, nombreux sont ceux qui œuvrent à son expression. Mais les croisements demeurent encore trop rares et souvent liés à des volontés individuelles plus qu'à une structuration véritablement choisie et organisée. Plusieurs conditions pour permettre cette dernière ont été identifiées par les participants aux Cercles d'octobre et de novembre 2018 et de manière transversale mais non approfondie dans la Petite Fabrique du 4 février 2019.

► D'abord, mieux « former » ou plus exactement mieux partager les ressources de chacune des parties prenantes, qu'elles soient celles des enseignants du conservatoire, celles des accompagnateurs de la pépinière du Krakatoa, celles des animateurs des Maisons de quartiers, celles enfin des initiatives culturelles (théâtre, mangas, photographie, ...) présentes dans la commune, sous forme **d'éducation permanente ou plutôt de permanence de l'éducation**

► Ensuite, **s'appuyer sur un réseau d'espaces publics de proximité** composés des différents équipements qui maillent la commune (lieux du conservatoire, maisons de quartiers, réseau des bibliothèques, ...) ou qui sont en mesure de combler ses carences (établissements scolaires, mètres carrés des bailleurs sociaux, ...) en inscrivant cette démarche dans un temps long.



► Enfin, reconnaître que les actions en amateur sont aussi un outil économique avec le besoin de le **structurer par des référentiels métiers plus que par des diplômes.**

Proposition n°11 - Un parangonnage inspirant : la(les) Maison(s) des Pratiques Artistiques en Amateurs de la Ville de Paris (MPAA)

«La MPAA, établissement culturel de la Ville de Paris, a pour mission de soutenir, développer et favoriser les pratiques artistiques en amateur de tous les parisiens. Ce réseau d'établissements - progressivement implantés dans les arrondissements parisiens au gré des travaux d'urbanisme et de réhabilitation - héberge des lieux de spectacle de petite et moyenne taille. Ces établissements sont des pôles de ressources et de documentation sur les pratiques en amateur (structures d'enseignement dans et en dehors de Paris, salles de répétition, recensement des ensembles amateurs), proposent des ateliers (danse, opéra, musique assistée par ordinateur, théâtre, bande dessinée, ateliers d'écriture, ...). Chaque année, la MPAA organise plusieurs dizaines d'ateliers dans les différentes disciplines artistiques et propose des initiations, des master-classes de quelques heures ou des ateliers « grand format » sur plusieurs mois au cours desquels les amateurs participent à la création d'un spectacle. Encadrés par des artistes professionnels et/ou des animateurs ou enseignants, ces ateliers sont ouverts à tous et affichent des tarifs accessibles au plus grand nombre. Source : site internet MPAA <http://www.mpa.fr/>»

Une plateforme numérique de partage

La vie sociale, privée, professionnelle s'organise désormais beaucoup autour des outils numériques. Ces derniers influent sur nos mises en partage de la connaissance et de nos apprentissages. Nous sommes nombreux à nous informer par des podcasts, nous former par des Mooc, nous enrichir de tutoriels délivrés par nos voisins ! La dématérialisation des contenus culturels (livres, disques, presse, ...) permet à la fois de nouvelles formes de création, de nouvelles

diffusions et modifient le rapport du public, du professionnel et de l'auteur à l'œuvre.

Téléphones et ordinateurs portables, tablettes numériques, liseuses sont autant de supports individuels et nomades pour recevoir des contenus culturels visuels, sonores chez soi, dans les transports, à son travail, Facebook, YouTube, Twitter, Instagram, sont autant de réseaux pour partager sa création, communiquer, diffuser, créer du lien. Une grande diversité de savoirs culturels et artistiques se transmet les uns aux autres et constitue de nouvelles formes de savoirs partagés (virtuels, collectifs, matériels).

Cette «révolution numérique» a été abordée dans l'ensemble des Cercles : ici la nécessité de disposer d'une base de données et d'une « cartographie sensible des compétences et des ressources dans le domaine des apprentissages et des pratiques », là « le souhait de disposer d'outils de médiation numérique liés au patrimoine ou à des événements comme le Mèrignac Photographic Festival », là encore « créer des MOOC pour l'apprentissage de la musique en ligne pour ensuite se retrouver collectivement à pratiquer ... et les partager au-delà de Mèrignac » et « pourquoi ne pas créer des audiothéâtres ou des Podcast [qui] permettraient de participer au développement de nouveaux métiers ».

Ces espaces virtuels en réseau peuvent bien sûr «détérioriser» nos fréquentations et nous mettre en distance de nos lieux de vie. Mais ils réunissent avant tout des êtres humains, fixent de nouveaux contenus artistiques, éducatifs et culturels, engendrent et partagent des communs. Ces espaces virtuels qui forment souvent «des communautés» sont avant tout collaboratifs. Ils permettent d'autres formes de relations plus horizontales qui, si elles se partagent virtuellement, induisent d'autres formes d'acquisitions et ne sont pas sans générer le souhait et l'attente de se retrouver dans le réel.

De nombreuses compétences et ressources existent à Mèrignac tant dans le domaine des enseignements que des ressources en apprentissage ne serait-ce que par la présence de l'Ecole Supérieure du Professorat et de l'Education (ESPE) du Rectorat d'Aquitaine ou la tête de pont CANOPE pour l'Aquitaine qui édite des ressources pédagogiques transmédias répondant aux besoins d'une communauté éducative.



Des outils de médiation numérique peuvent donc être développés, permettant de rassembler dans un espace virtuel, connaissances, méthodes pédagogiques et savoir-faire avec une capacité individuelle d'apprentissage en ligne qui n'obère en rien des temps réels et mutuels de mise en commun lors par exemple d'événements comme dans les temps forts de la saison photographique ou d'autres festivals. Cette plateforme de médiation numérique pourrait également s'étendre bien au-delà de la ville à l'échelle tant d'une métropole que d'une région et faire apparaître Mérignac comme territoire numérique innovant.

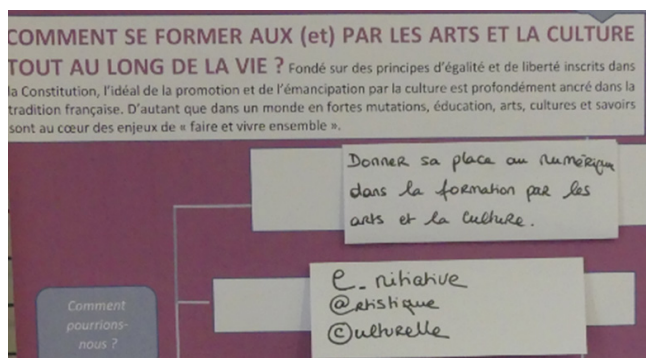
«Créer des MOOC pour l'apprentissage de la musique en ligne pour ensuite se retrouver collectivement à pratiquer ... et les partager au-delà de Mérignac ».

Cercle interservices du 15 octobre 2018 : le Persona de Paul, le boulanger qui écoute la radio la nuit

«A partir du numérique, mettre en place des formations présentielles à la photographie avec le Mérignac Photographic Festival et l'université ... ».

Cercle du 18 novembre 2018

Proposition n°12 - : « e-nitiative @rtistique et ©ulturelle »



«e-nitiative @rtistique et culturelle permet de mettre en ligne une cartographie sensible des compétences et des ressources dans le domaine des apprentissages et des pratiques. Elle permet également de créer des outils de médiation numérique liés par exemple aux patrimoines ou à des événements comme le Mérignac Photographic Festival. Des prototypes pourraient être développés avec l'ESPE, Canopé et les opérateurs culturels du territoire ».

Cercle de la Culture du 4 février 2019

«Pourquoi ne pas créer des audiothéâtres ou des Podcast. Cela permettrait de participer au développement de nouveaux métiers».

Cercle interservices du 15 octobre 2018 : le Persona de Paul, le boulanger qui écoute la radio la nuit



Conclusion : une ville [®]assembleuse

Au terme de cet accompagnement, se dessine pour Mérignac le profil d'une ville [®]assembleuse.

D'abord, dans le temps, elle a démontré sa capacité à faire pour ses habitants :

- ▶ elle soutient un réseau de Maisons de quartier et d'associations au plus près de la proximité, elle investit dans des équipements culturels conséquents à rayonnement communal voire extra communal ;
- ▶ elle choisit de mettre en débat à intervalles réguliers les acteurs, associations et habitants de son territoire ;
- ▶ elle exprime l'enjeu d'un développement soutenable de son territoire et se dote d'un outil opératoire, son agenda 21.

Pour autant, les échanges ont fait apparaître des voies nouvelles à exploiter.

Cette nouvelle action culturelle, *« passe non pas par une logique de planification de grands équipements culturels, mais bien davantage par des micro-chantiers, des micro-actions, et par une dynamique de développement multipolaire de la culture, qui seule pourra permettre de mailler finement le territoire »*⁴⁸. Et elle ne peut se réaliser sans l'ensemble des acteurs et des services qui œuvrent dans le territoire mérignacais et les personnes qui habitent le territoire.

Voilà qui implique un changement de posture pour la Ville

*« avec une collectivité qui doit en partie sortir de son rôle de planificateur, pour se penser en impulseur et facilitateur de projets. Cela suggère des modes d'action différents pour la collectivité, qui pour réussir la transformation de ses politiques culturelles, doit aussi se transformer en interne et s'appropriier toute une culture de la collaboration et de l'expérimentation »*⁴⁹. Ce rôle de facilitatrice oblige d'une part à promouvoir en interne plus d'interterritorialité (entre collectivités et au sein

même de la collectivité communale) et d'autre part, de « permettre de faire » plus que de « faire à la place de ».

La ville de Mérignac doit toutefois porter attention à trois points peu abordés dans les débats mais pour autant essentiels :

- ▶ le premier concerne sa situation métropolitaine. Si l'on sait aujourd'hui que la Métropole ne revendique que peu une dimension culturelle, nos mobilités et manières d'habiter revendiquent, elles, une meilleure coopération à un autre échelon territorial;
- ▶ la deuxième demande de mieux communiquer sur son action culturelle publique, de valoriser les actions, d'en conserver les traces et de capitaliser processus et productions ;
- ▶ enfin, la Ville, qui dispose déjà d'une mission d'évaluation, ne pourra se dédouaner d'évaluer les nouvelles orientations de sa politique culturelle. Cette évaluation est essentielle non dans un esprit d'audit mais pour améliorer ses systèmes d'acteurs et documenter son action, afin d'alimenter et lever les doutes qui seuls créent le mouvement !

⁴⁸ Raphaël Besson, synthèse de la Petite Fabrique de Coopération du 4 février 2019.

⁴⁹ Idem



Récapitulatif des propositions

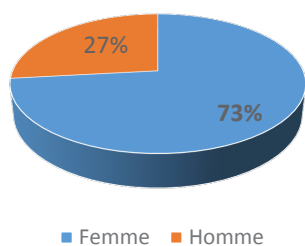
ENJEUX	ORIENTATIONS	PROPOSITIONS	ACTIONS
AGENDA 21 ET DEVELOPPEMENT DURABLE	UNE GOUVERNANCE PUBLIQUE ASSOCIATIVE POUR DES DECISIONS PARTAGEES	UNE INTERCONNAISSANCE A L'ECHELLE COMMUNALE ET INTERCOMMUNALE	<i>un emploi partagé pour mutualiser les lieux musicaux à destination du jeune public</i>
		RELIER L'EXISTANT AUX CERCLES DE LA CULTURE	<i>Un forum culturel annuel</i>
		REINVENTER L'ESPACE DE SON QUOTIDIEN	<i>Un projet à l'échelle de la proximité à partir d'une cité scolaire</i>
		GOUVERNER AUTREMENT	<i>Une gouvernance en pétales</i>
DROITS CULTURELS	LA PROXIMITE COMME TERRAIN DE JEU	DES LIEUX DE VIE, DES LIEUX D'ENVIE	<i>Des espaces publics communs de proximité</i>
		INVESTIR DES ESPACES PUBLICS ET ... PRIVES	<i>Un espace en kit itinérant pour générer la rencontre</i>
		POUR ET VERS L'IDENTIFICATION DES INITIATIVES CITOYENNES	<i>Le Mérignac'Lab</i>
DE LA PROXIMITE A LA METROPOLE	LA MISE EN PARTAGE DE LA CULTURE POUR DES ECHANGES "DANS" ET "ENTRE" QUARTIERS	DES CIRCULATIONS PLUS FLUIDES	<i>La Ligne A..rtistique</i>
		LA CULTURE COMME LEVIER D'AMENAGEMENT URBAIN	<i>La culture au cœur de la méthode</i>
FAIRE RIMER APPROPRIATION AVEC PARTICIPATION	UNE FORMATION "A" ET "PAR" LA CULTURE TOUT AU LONG DE LA VIE	MERIGNAC VILLE INCLUSIVE ET EDUCATIVE	<i>Le Cocon</i>
		S'INVESTIR DANS LES APPRENTISSAGES ET PRATIQUES EN AMATEURS	<i>La MPAA de la Ville de Paris</i>
		UNE PLATEFORME NUMERIQUE DE PARTAGE	<i>e-nitiative @rtistique et @ulturelle</i>



Crédit photo : Ville de Mérignac, Mérignac Photographic Festival

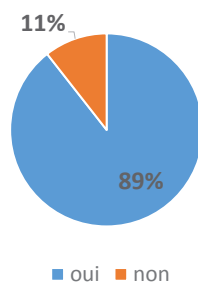
Annexe « Enquête habitants » février 2019

Les répondants

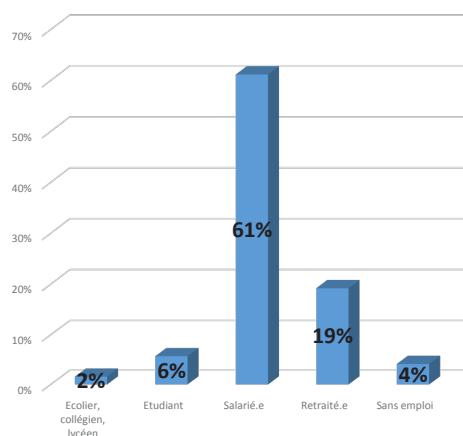


703 réponses

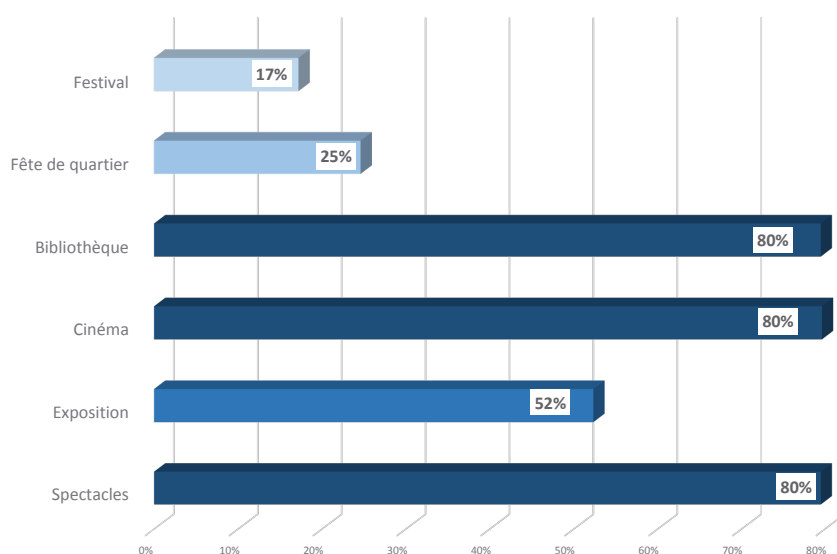
Habitez-vous Mérignac



Vous êtes ?

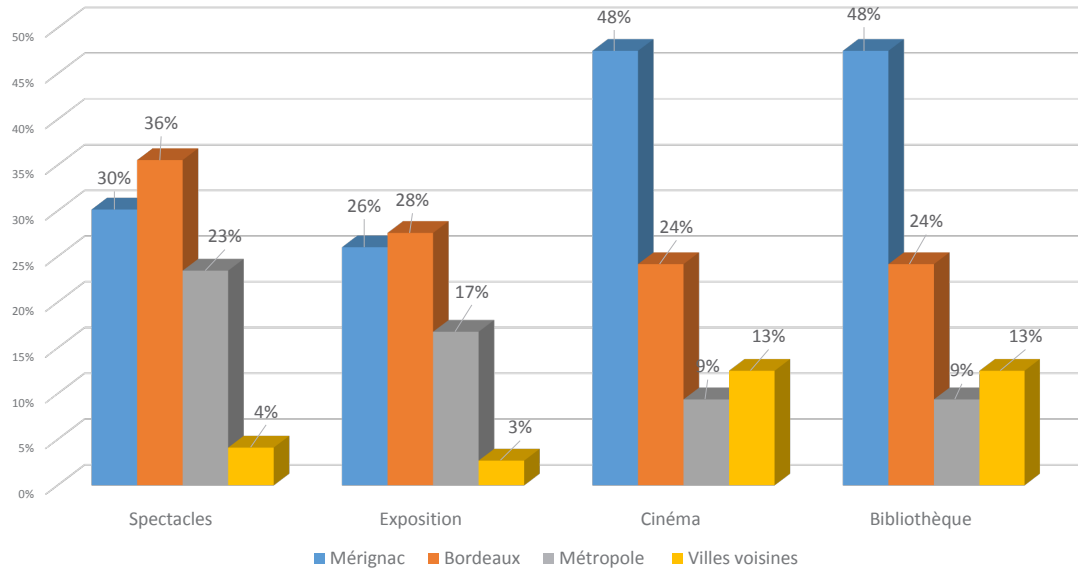


Dans l'année, êtes vous allé.e.s ?

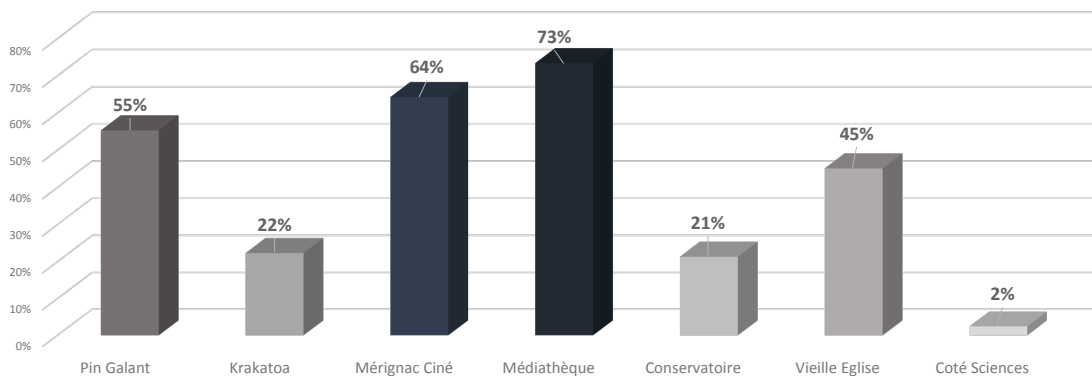




Où allez-vous ?



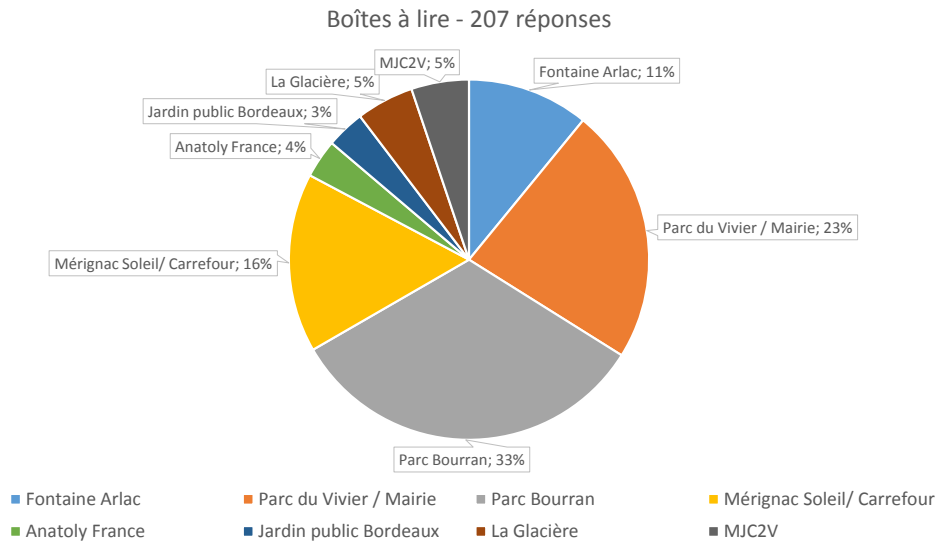
Dans quels équipements culturels mérignacais ?





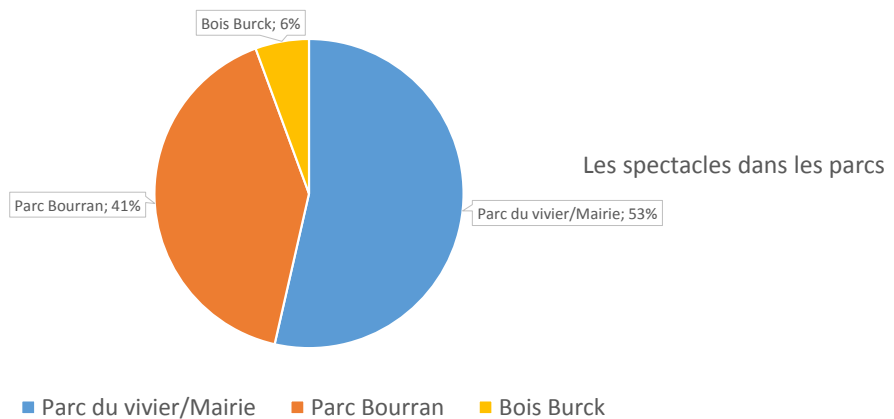
La culture dans les espaces publics

207 personnes ont répondu à cette question soit 29,5 % des répondants
Seuls les espaces nommés au moins 10 fois sont pris en compte



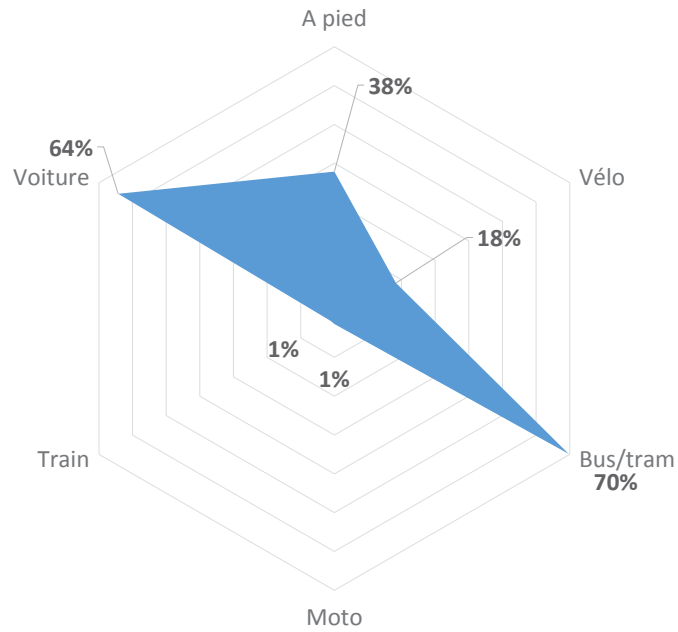
La culture dans les parcs publics

263 personnes ont répondu à cette question soit 37,41% des répondants
Seuls les parcs nommés au moins 10 fois sont pris en compte

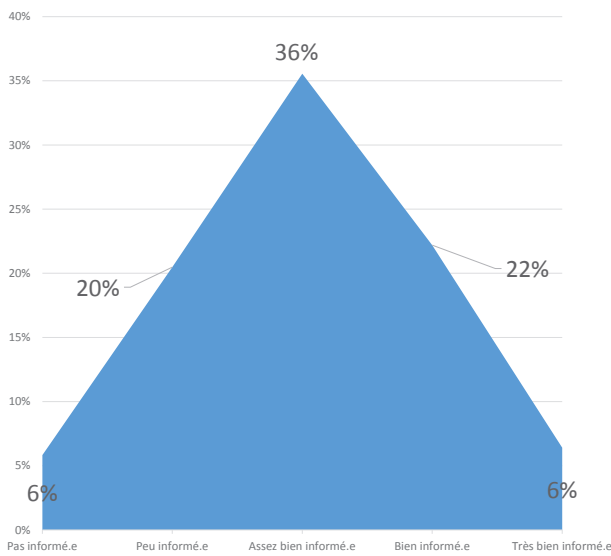




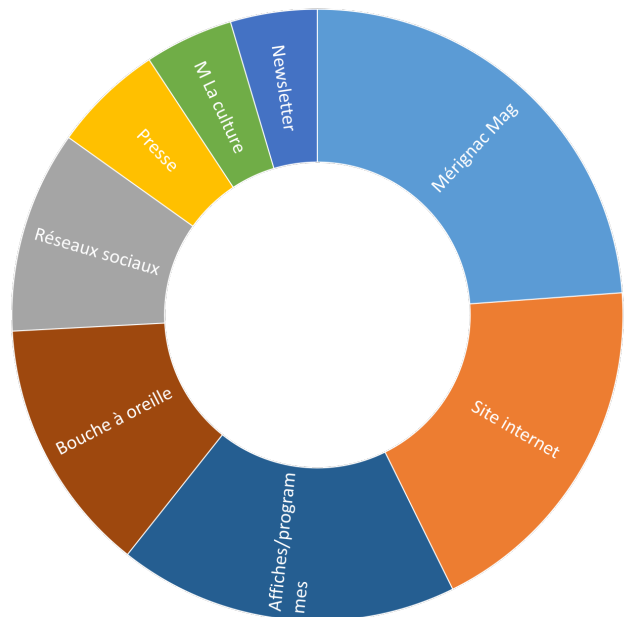
Comment vous y déplacez-vous ?



Etes-vous bien informé.e.s de l'offre méridnacaise ?

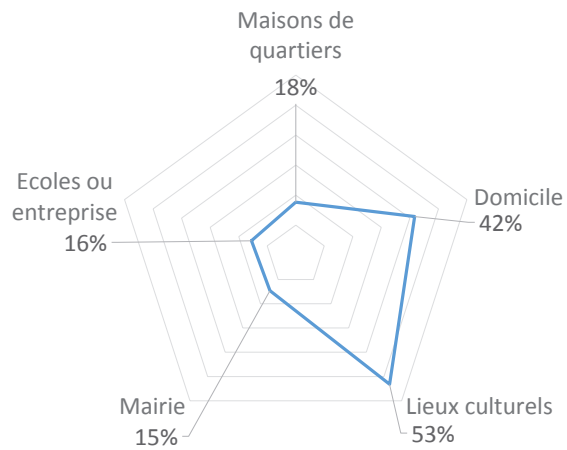


Vos sources d'information ?

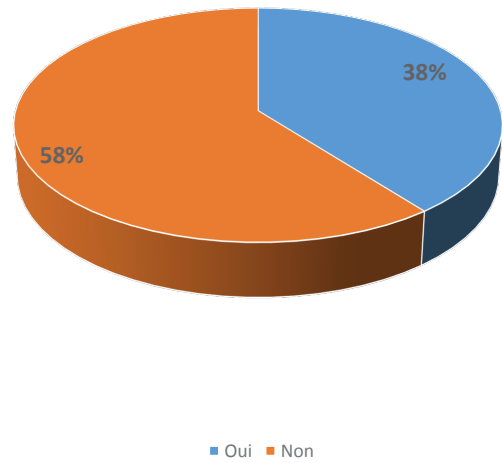




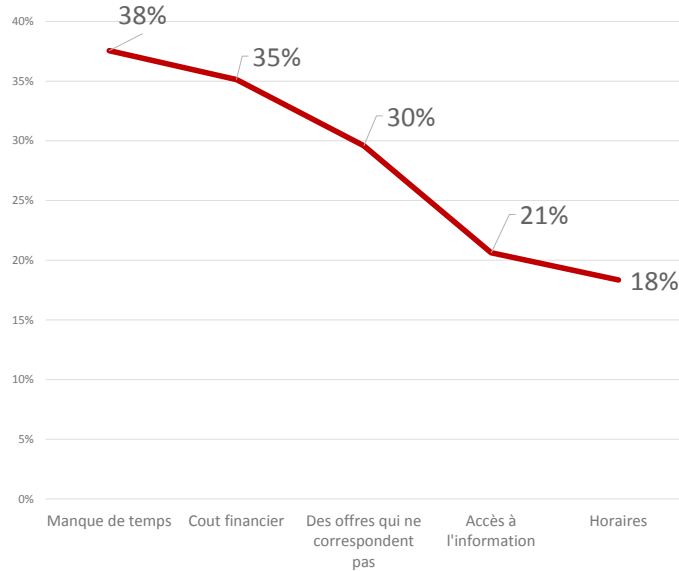
Les lieux où trouver l'information culturelle ?



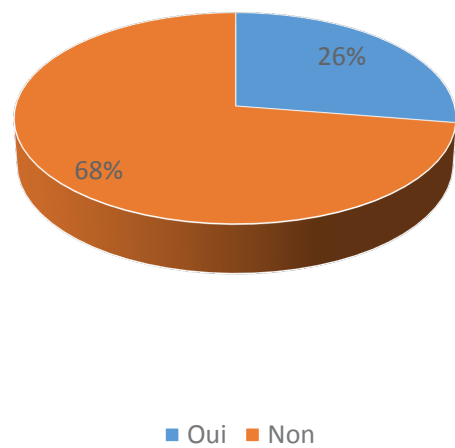
Communiquez-vous sur la culture à Mérignac ?



Vos contraintes ?



Etes-vous bénévole ?





Equipe projet UBIC

Accompagnement à Maîtrise d'Usages

Eric Chevance, Professeur associé, Université Bordeaux Montaigne

Delphine Empio, Ingénieure d'études, UBIC

Sarah Montero, Maître de Conférences en géographie, Université Bordeaux Montaigne

François Pouthier, Professeur associé, Université Bordeaux Montaigne

Sources

Documents

- ▶ Agenda 21
- ▶ Projet de direction de la culture
- ▶ Etude effectuée en 2018 par des étudiants-stagiaires de l'INET-CNFPT

Ateliers

- ▶ 27 avril 2018 : Séminaire inter services interne élu.e.s – services municipaux
- ▶ 15 octobre 2018 : Observation participante du séminaire interservices Médiathèque
- ▶ 19 novembre 2018 : Ateliers interservices avec les acteurs culturels de la commune, Médiathèque

Petite Fabrique

- ▶ 4 février 2019 : « le Grand cercle de la Culture », Maison des associations
- ▶ Questionnaire habitants

Restitution

- ▶ Juin 2019

Remerciements

A Monsieur l'Adjoint au Maire de la Ville de Mérignac et à la Direction de la Culture pour sa confiance et l'organisation irréprochable des temps de rencontres et de coopérations.

Aux participants des Cercles de la culture pour toutes leurs contributions.

UBIC

Université Bordeaux
Inter-Culture

ubic@bordeaux-montaigne.fr
ubic.u-bordeaux.fr
Tél. 05 57 12 62 59

Université Bordeaux Montaigne
Domaine universitaire
Bât. J Porte J005
33607 Pessac Cedex

Contacts UBIC

Alexandre Péraud
Responsable scientifique UBIC
Maître de conférences Université Bordeaux Montaigne

Laetitia Devel
Chargée de mission Université Bordeaux Montaigne

Graphisme

Alexandra Aïñ, docteur en arts, laboratoire MICA, Université Bordeaux Montaigne



Licence Creative commons BY-NC-SA

UBIC

Université Bordeaux
Inter-Culture